

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 321

8 mai 1998

SOMMAIRE

AGR Holding International S.A., Luxbg pages 15380, 15383	Industinvest S.A., Luxembourg 15384
Copesa S.A., Soparfi, Luxembourg 15362, 15363	Initiative Industrielle & Financière S.A.H., Luxembg 15385
Cosmic Holding S.A., Luxembourg 15363	I.P. Holding S.A., Luxembourg 15390
Craig Holding S.A., Luxembourg 15362	Isaver S.A., Luxembourg 15385, 15386
Crossroads Property Investors S.C.A., Luxbg 15364, 15366	Jenner International Holding S.A., Luxembg 15386, 15387
Dechmann Baubeschlag, S.à r.l., Crauthem 15367	Kokkel Trading & Finance, S.à r.l., Luxembg 15387, 15388
De Luxe S.A., Luxembourg 15367	Kolynos S.A., Luxembourg 15390
Duplitape S.A., Luxembourg 15367	KUPAL, GmbH, Kupfer und Aluminium Trading, S.à r.l., Esch-sur-Alzette 15389
E.D.G.A., Steinfort 15368	Lavipharm Group Holding S.A., Luxembourg 15388, 15389
Embafin S.A., Luxembourg 15369	Licem Immobilière S.A., Luxembourg 15390
Enex S.A., Luxembourg 15370	Lilien S.C.I., Junglinster 15403
Envirotrans S.A., Luxembourg 15369	Lunex S.A., Keispelt 15391
Ets Paul Loschetter, S.à r.l., Bertrange 15370	Luxrenta Holding S.A., Luxembourg 15391
Euro Licence Holding, GmbH, Grevenmacher 15367, 15368	Magabir S.A., Luxembourg 15393
Eurolux-Trans S.A., Steinfort 15370	Matalva S.A., Luxembourg 15390
European Estonian Investments S.A., Luxbg 15370, 15371	Metallurgy Trading Finance S.A., Luxembg 15373, 15374
Fademo, S.à r.l., Bissen 15368	Multi-Development S.A., Luxembourg 15391, 15393
Fair Wind Finance S.A., Luxembourg 15371	Murice International Holding S.A., Luxembourg . . . 15399
Fidex S.A., Luxembourg 15368, 15369	Myriade Holding S.A., Luxembourg 15390
Fieler Blummekuerf, S.à r.l., Larochette 15372	Nacamar Luxembourg, GmbH, Luxembourg . . 15393, 15396
Financière St. Vincent S.A., Luxembourg 15371	Pago, S.à r.l., Luxembourg 15393
Fincomar S.A., Luxembourg 15372	Partinvest Europe S.A., Luxembourg 15397, 15398
Finint Finance S.A., Luxembourg 15369	Patrimoine International S.A., Luxembourg 15397
Finpat S.A.H., Luxembourg 15372	P.L.E. S.A., Munsbach 15396, 15397
Five Arrows Management S.A., Luxembourg 15372, 15373	Polygone, S.à r.l., Luxembourg 15400
Fleming Frontier Fund, Sicav, Senningerberg 15366	Profex S.A., Luxembourg 15399
Fleurs Vera-Vesnalux, S.à r.l., Mondorf-les-Bains . . . 15372	Progetra S.A., Bettembourg 15398
Foodex Holding S.A., Luxembourg 15373	Regaluc, S.à r.l., Beringen-Mersch 15401
Garage Schummer Frères, S.à r.l., Beringen 15373	Rivar S.A., Luxembourg 15401, 15402
Globe Fin S.A., Luxembourg 15374	Rostar Holding S.A., Luxembourg 15408
Granvela International S.A., Luxembourg . . 15375, 15376	Saxo S.A., Luxembourg 15408
Groupe Ryvo S.A., Luxembourg 15375	Sephora Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg-Kirchberg 15400
Haliotis Investments S.A., Luxembourg 15384	Transdanubia G.m.b.H., Bettembourg 15399
Henkel Re S.A., Luxembourg 15384	3V International Holding S.A., Luxembourg 15402
Holinvest S.A., Luxembourg 15376	3V International S.A., Luxembourg 15402
HTF Luxholding A.G., Luxembourg 15376	3V Luxembourg S.A., Luxembourg 15402
Iberestate International Holding S.A., Luxembourg 15385	Walsall Holding S.A., Luxembourg 15405
Ifa S.A., Luxembourg 15374, 15375	WP Luxco, S.à r.l., Luxembourg 15377

CRAIG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 49.068.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg le 22 décembre 1997, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat du Commissaire aux Comptes est venu à échéance en date du 2 mai 1997, et qu'en l'absence de renouvellement du mandat et/ou de nouvelle nomination, le commissaire aux comptes a poursuivi son mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer définitivement, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Luxembourg en tant que Commissaire aux Comptes. Le mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 1998.

Réquisition aux fins de dépôt au registre de commerce et de publication au Mémorial.
Luxembourg, le 26 janvier 1998.

Le Conseil d'Administration

G. Madia P. Segalerba V. Migliore-Baravini
Président Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 1998, vol. 502, fol. 77, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07110/043/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

COPESA S.A., Société Anonyme de Participations Financières.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 52.971.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-neuf janvier.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COPESA S.A., avec siège social à Luxembourg,

constituée initialement sous la dénomination de FINANCIERE DU CHATEAU MELIN S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 novembre 1995, publié au Mémorial C No 43 du 23 janvier 1996 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 25 avril 1996, publié au Mémorial C No 409 du 23 août 1996, portant changement de la dénomination en COPESA S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 décembre 1996, publié au Mémorial C No 135 du 20 mars 1997 et suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 28 février 1997, publié au Mémorial C No 324 du 26 juin 1997.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à Mamer, qui désigne comme secrétaire Monsieur Luc Pletschette, maître en sciences économiques, demeurant à Schiffflange. L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Laurence Torchia, employée privée, demeurant à Ottange.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social à concurrence de LUF 18.000.000,- par l'émission de 18.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune.

Souscription des actions nouvelles et libération en espèces.

2) Modifications statutaires.

3) Divers.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix-huit millions de francs (18.000.000,- frs) pour le porter de son montant actuel de cinquante-cinq millions de francs (55.000.000,- frs) à soixante-treize millions de francs (73.000.000,- frs) par la création et l'émission de dix-huit mille (18.000) actions nouvelles de mille francs (1.000,- frs) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, et d'admettre à la souscription des actions nouvelles les actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital.

Intervention - Souscription

Sont ensuite intervenues aux présentes:

1) La Fondation NYX, avec siège social à Vaduz, et

2) La Fondation MANSENG, avec siège social à Vaduz,

toutes deux ici représentées par Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations données en date du 14 janvier 1998, lesquelles procurations resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui, lesquelles comparantes ont déclaré souscrire les dix-huit mille (18.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- frs) chacune, à concurrence de neuf mille (9.000) actions nouvelles une chacune d'elles, et les libérer intégralement une chacune d'elles par un versement en espèces d'un montant de neuf millions de francs (9.000.000,- frs), ce dont la preuve a été rapportée au notaire qui le constate expressément.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 3 alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à soixante-treize millions de francs (73.000.000,- frs) divisé en soixante-treize mille (73.000) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- frs) chacune, entièrement libérées.»

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués approximativement à 300.000,- francs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Faber, Pletschette, Torchia, Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1998, vol. 105S, fol. 36, case 12. – Reçu 180.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 1998.

J.-P. Hencks.

(07106/216/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

COPESA S.A., Société Anonyme de Participations Financières.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 52.971.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(07107/216/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

COSMIC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1475 Luxembourg, 1, rue du St. Esprit.

Minutes of the Extraordinary General Meeting of Shareholders

The Extraordinary General Meeting of Shareholders of COSMIC HOLDING S.A. («the Company») was held on August 1 1997, 14.00 p.m. at 1, rue du St. Esprit, L-1475 Luxembourg.

Mr Bart J.W. d'Ancona presided the meeting and Mr Johan de Feber was designated as Secretary of the meeting and recorded the minutes thereof.

Attendance List

<i>Shareholder</i>	<i>Number of shares</i>	<i>Signature</i>
the Bearer	519	Signature
the Bearer	1	Signature

Chairman: Mr Bart J.W. d'Ancona.

Secretary: M. Johan de Feber.

The Chairman stated that all issued and outstanding shares being represented, the meeting was duly constituted for the transaction of business.

Thereupon, the Chairman stated that having been informed by the board of Directors of the Company that no depositary receipts have been issued in cooperation with the Company for shares in its capital and that it does not appear from the shareholders register nor is the board of Directors otherwise aware that any shares in the Company have been pledged or have been charged with usufruct.

Thereupon, the Chairman reported that it was proposed to dismiss N. Vainker, J. Kat and Guy Frommes as Directors of the Company.

After discussion, it was on motion duly made, seconded and unanimously carried.

Resolved to accept the dismissal of N. Vainker, J. Kat and Guy Frommes as Directors of the Company.

Thereupon the Chairman reported that it was proposed to appoint BLASCHETTE NOMINEES LTD., MARDASSON NOMINEES LTD and BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. as Directors of the Company.

After discussion, it was on motion duly made, seconded and unanimously carried.

Resolved, to appoint BLASCHETTE NOMINEES LTD, MARDASSON NOMINEES LTD. and BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. as Directors of the Company.

Thereupon the Chairman reported that it was proposed to accept the dismissal of VAINKER & ASSOCIATES, S.à r.l., as Statutory Auditor of the Company.

After discussion, it was on motion duly made, seconded and unanimously carried.

Resolved, to accept the dismissal of VAINKER AND ASSOCIATES, S.à r.l., as Statutory Auditor of the Company.

Thereupon the Chairman reported that it was proposed to appoint BAYARD (LUXEMBOURG) ADMINISTRATION LTD. as Statutory Auditor of the Company.

After discussion, it was on motion duly made, seconded and unanimously carried.

Resolved, to appoint BAYARD (LUXEMBOURG) ADMINISTRATION LTD. as Statutory Auditor of the Company.

Thereupon the Chairman reported that it was proposed to accept the change of address of the Registered Office of the Company to 1, rue du St. Esprit, L-1475 Luxembourg.

After discussion, it was on motion duly made, seconded and unanimously carried.

Resolved, to accept the change of address of the Registered Office of the Company to 1, rue du St. Esprit, L-1475 Luxembourg.

There being no further business to come before the meeting, on motion duly made and seconded, the meeting was closed.

B. J.W. d'Ancona J. de Feber
Chairman Secretary

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 1998, vol. 502, fol. 92, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07109/000/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

CROSSROADS PROPERTY INVESTORS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard F. D. Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 57.455.

On the twenty-eighth day of January nineteen ninety-eight,

has appeared before us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich,

CROSSROADS PROPERTY INVESTORS S.A, represented by Mrs Margret Astor, Chairwoman of the Board of Directors, residing in Luxembourg, acting as special attorney in fact of the Board of Directors of CROSSROADS PROPERTY INVESTORS S.A. in its capacity as Unlimited Partner of CROSSROADS PROPERTY INVESTORS S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office at L-2450 Luxembourg, 17, boulevard F. D. Roosevelt, R. C. Luxembourg B 57.455, (the «Company») established by a deed of notary Maître Camille Hellinckx, residing then in Luxembourg on 19th December 1996, published in the Recueil des Sociétés et Associations du Mémorial C no 147 on 26th March, 1997, the Articles of Incorporation of which have been amended by deeds of the prenamed notary on 15th April 1997, not yet published in the Recueil des Sociétés et Associations du Mémorial C and 30th July 1997, published in the Recueil des Sociétés et Associations du Mémorial C no 622 on 7th November 1997, and on 18th December, 1997 by the undersigned notary which amendments are in the process of publication;

by virtue of the powers conferred upon her by the decisions of the Board of Directors of the CROSSROADS PROPERTY INVESTORS S.A. adopted on 28th day of January 1998. A copy of these decisions having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be registered with the present deed.

The appearing person acting in her aforementioned capacity has requested the notary to record the following declarations and facts:

I. The Company has an authorised share capital of ten million French francs (FF 10,000,000.-) represented by three hundred ten thousand nine hundred twenty-five point ninety-four (310,925.94) Redeemable Class A Shares, six hundred eighty-nine thousand seventy-three point zero six (689,073.06) Redeemable Class B Shares and one (1) Ordinary Share, each Share with a par value of ten French francs (FF 10.-).

II. The Company has an issued share capital of three million six hundred thousand French francs (FF 3,600,000.-) divided into three hundred sixty thousand (360,000) shares («Shares») comprising:

i) one hundred eleven thousand nine hundred and thirty-three point thirty-four (111,933.34) Redeemable Class A Shares having a par value of ten French francs (FF 10.-) each («A Shares»);

ii) two hundred forty-eight thousand sixty-five point sixty-six (248,065.66) Redeemable Class B shares having a par value of ten French francs (FF 10.-) each («B Shares»); and

iii) one (1) Ordinary Share having a par value of ten French francs (FF 10.-) allotted to the Unlimited Shareholder («C Shares»).

III. Article 5 of the Articles of Incorporation of the Company provides that the Unlimited Partner is authorized and empowered to realize any increase of the issued share corporate capital of the Company within the limits of the authorized share capital in one or several successive tranches, by issuing new A Shares, B Shares and C Shares within a period of three years starting on the day of publication of the Company's Articles of Incorporation; to determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new Shares; and to remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of Shares against payment in cash.

IV. By decisions adopted on 28th January 1998, the Unlimited Partner has resolved to increase within the limits of the authorized share capital of the Company the capital by an amount of FF 100,000.- by issuing 3,109.26 Class A Redeemable Shares and 6,890.74 Class B Redeemable Shares of a par value of 10.- FF each with a total premium of FF 61,570,393 thereon, totalling a cash contribution of FF 61,670,393.- and to cancel the preferential subscription right of the Company's existing shareholders to subscribe to the new Shares.

V. Proof has been given to the undersigned notary that the Company has received an amount of FF 61,670,393.- as subscription moneys for the newly issued Shares and that the new 3,109.26 Class A Redeemable Shares and the new 6,890.74 Redeemable Class B Shares have been allotted to the investors.

VI. Following the above-referred share capital increase article 5, paragraph 1, of the Articles of Incorporation of the Company shall be amended and shall forthwith read as follows:

«The Company has an issued share capital of three million seven hundred thousand French francs (FF 3,700,000.-) divided into three hundred seventy thousand (370,000) shares («Shares») comprising:

- i) one hundred fifteen thousand forty-two point sixty (115,042.60) Redeemable Class A Shares having a par value of ten FRENCH francs (FF 10.-) each («A Shares»);
- ii) two hundred fifty-four thousand nine hundred fifty-six point forty (254,956.40) Redeemable Class B Shares having a par value of ten French francs (FF 10.-) each («B Shares»); and
- iii) one (1) Ordinary Share having a par value of ten French francs (FF 10.-) allotted to the Unlimited Shareholder («C Shares»).

Declaration – Valuation – Expenses

The undersigned notary declares, by application of Article 32-1 of the law on commercial companies of 10th August 1915, as amended, that he has examined the conditions imposed by Article 26 of the aforesaid law.

The aforescribed increase of capital is valued at LUF 379,889,621 (cours moyen on 28th January 1998, 1 FF = 6.16 LUF).

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at LUF 3,980,000.-.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above named person the present deed is worded in English followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences, between the two versions, the English will be prevailing.

In faith of which, We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by name, civil status and residence, the said appearing person has signed the present original deed together with Us, the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

CROSSROADS PROPERTY INVESTORS S.A., représentée par Madame Margret Astor, Présidente du Conseil d'Administration, demeurant à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de CROSSROADS PROPERTY INVESTORS S.A. en sa qualité d'associé commandité de CROSSROADS PROPERTY INVESTORS S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 17, boulevard F. D. Roosevelt, R. C. Luxembourg B 57.455, (la «Société»), constituée par acte du notaire Camille Hellinckx, alors de résidence à Luxembourg, le 19 décembre 1996, publié au Recueil des Sociétés et Associations du Mémorial C n° 147 du 26 mars 1997, les statuts ayant été modifiés par acte du notaire prénommé le 15 avril 1997, non encore publié au Recueil des Sociétés et Associations du Mémorial C et le 30 juillet 1997, publié au Recueil des Sociétés et Associations du Mémorial C numéro 622 le 7 novembre 1997 et le 18 décembre 1997 par le notaire soussigné, lesdites modifications étant en voie de publication au Mémorial C;

en vertu des pouvoirs lui conférés par les décisions du Conseil d'Administration de CROSSROADS PROPERTY INVESTORS S.A. du 28 janvier 1998. Une copie de ces décisions ayant été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec le présent acte.

La comparante agissant en sa qualité mentionnée ci-dessus a prié le notaire d'acter les déclarations et faits suivants:

I. La Société a un capital social autorisé fixé à dix millions de francs français (FF 10.000.000,-) représenté par trois cent dix mille neuf cent vingt-cinq virgule quatre-vingt-quatorze (310.925,94) Actions Rachetables de Classe A, six cent quatre-vingt-neuf mille soixante-treize virgule zéro six (689.073,06) Actions Rachetables de Classe B et une (1) Action Ordinaire, chaque Action ayant une valeur nominale de dix francs français (FF 10,-);

II. La Société a un capital social émis fixé à trois millions six cent mille francs français (FF 3.600.000,-) divisé en trois cent soixante mille (360.000) actions («Actions») comprenant:

- i) cent onze mille neuf cent trente-trois virgule trente-quatre (111.933,34) Actions Rachetables de Classe A ayant une valeur nominale de dix francs français (FF 10,-) chacune («Actions A»);
- ii) deux cent quarante-huit mille soixante-cinq virgule soixante-six (248.065,66) Actions Rachetables de Classe B ayant une valeur nominale de dix francs français (FF 10,-) chacune («Actions B»);
- iii) une (1) Action Ordinaire ayant une valeur nominale de dix francs français (FF 10,-) attribuée à l'Associé Commandité («Action C»).

III. L'Article 5 des Statuts de la Société prévoit que l'Associé Commandité est autorisé et mandaté pour réaliser toute augmentation du capital social de la Société dans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches succes-

sives, par l'émission de nouvelles Actions A, Actions B et Actions C endéans une période de trois ans à partir du jour de la publication des Statuts de la Société; de fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles; et de supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'émission d'actions contre paiement en espèces.

IV. Par résolutions adoptées le 28 janvier 1998, l'Associé Commandité a décidé d'augmenter dans les limites du capital social autorisé le capital de la Société d'un montant de FF 100,000 par l'émission de 3.109,26 Actions Rachetables de Classe A et 6.890,74 Actions Rachetables de Classe B d'une valeur nominale de FF 10,- chacune avec une prime totale de FF 61.570.393, totalisant une contribution en espèces de FF 61.670.393,- et d'annuler le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants de la Société pour souscrire aux Actions Nouvelles.

V. La preuve a été apportée au notaire soussigné que la Société a reçu un montant de FF 61.670.393,- en souscription des Actions Nouvelles et que les 3.109,26 Actions Rachetables de Classe A et 6.890,74 Actions Rachetables de Classe B ont été attribuées à des investisseurs.

VI. A la suite des augmentations de capital mentionnées ci-dessus, l'article 5, alinéa 1 des Statuts de la Société est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est de trois millions sept cent mille francs français (FF 3.700.000,-) divisé en trois cent soixante-dix mille (370.000) Actions comprenant:

- i) cent quinze mille quarante-deux virgule soixante (115.042,60) Actions Rachetables de Classe A ayant une valeur nominale de dix francs français (FF 10,-) chacune («Actions A»);
- ii) deux cent cinquante-quatre mille neuf cent cinquante-six virgule quarante (254.956,40) Actions Rachetables de Classe B ayant une valeur nominale de dix francs français (FF 10,-) chacune («Actions B»);
- iii) une (1) Action Ordinaire ayant une valeur nominale de dix francs français (FF 10,-) attribuée à l'Associé Commandité («Action C».)»

Déclaration – Evaluation – Dépenses

Le notaire soussigné déclare qu'en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, il a examiné les conditions imposées par l'article 26 de la loi ci-avant mentionnée.

L'augmentation de capital ci-avant décrite est estimée à LUF 379.889.621, (cours moyen le 28 janvier 1998, 1,- FF = 6,16 LUF).

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués à LUF 3.980.000,-.

Le notaire soussigné, connaissant la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, étant entendu que, à la requête de la comparante, la version anglaise primera en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français.

En foi de quoi Nous, notaire instrumentant, avons signé le présent acte à la date donnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue par le notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé le présent acte en original ensemble avec Nous, le notaire instrumentant.

Signé: M. Astor, Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1998, vol. 105S, fol. 40, case 6. – Reçu 3.798.896 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 9 février 1998.

P. Decker.

(07112/206/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

CROSSROADS PROPERTY INVESTORS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard F. D. Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 57.455.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 9 février 1998.

Pour la société

P. Decker

Notaire

(07113/206/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

FLEMING FRONTIER FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 1998.

C. Hellinckx.

(07142/215/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

DECHMANN BAUBESCHLAG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3330 Crauthem, 9, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 20.076.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 février 1998, vol. 502, fol. 94, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 janvier 1998.

Pour DECHMANN BAUBESCHLAG, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(07115/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

DE LUXE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue.
R. C. Luxembourg B 9.046.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1998, vol. 502, fol. 65, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
DE LUXE S.A.
Administrateur(s)

(07116/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

DUPLITAPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2201 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 13.613.

Constituée par acte sous seing privé sous la dénomination de WORLD COMPUTER CORPORATION en date du 25 octobre 1972, publié au Mémorial C n° 208 du 9 décembre 1972, modifiée par acte de M^e Tom Metzler, notaire alors de résidence à Rédange, en date du 20 novembre 1975, publié au Mémorial C n° 40 du 27 février 1976, modifiée par acte de Me Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 juillet 1979, publié au Mémorial C n° 252 du 30 octobre 1979, modifiée par acte de M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 17 octobre 1986, publié au Mémorial C n° 358 du 27 décembre 1986.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 février 1998, vol. 502, fol. 84, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DUPLITAPE S.A.
KPMG Experts Comptables
Signature

(07117/537/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

EURO LICENCE HOLDING, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6791 Grevenmacher, 22, rue de Thionville.
H. R. Luxemburg B 54.006.

Im Jahre neunzehnhundertachtundneunzig, den dreizehnten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Gloden, mit dem Amtswohnsitz zu Grevenmacher.

Ist erschienen:

Dame Gordana Galinac, Kauffrau, wohnhaft in D-54329 Konz, Fürstehofenstrasse 64.

Welche Komparentin erklärt zu handeln in ihrer Eigenschaft als einzige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung EURO LICENCE HOLDING, GmbH, mit Sitz in L-2148 Luxembourg, 3, rue Nic Welter, eingetragen im Handelsregister Luxembourg, unter der Nummer B 54.006,

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Paul Decker, mit Amtswohnsitz in Luxemburg-Eich, am 16. Februar 1996, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 240 vom 13. Mai 1996.

Die Komparentin erklärt sodann, handelnd an Stelle einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung der vorgeannten Gesellschaft EURO LICENCE HOLDING, GmbH, folgende Beschlüsse zu fassen:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterin beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-2148 Luxembourg, 3, rue Nic Welter nach L-6791 Grevenmacher, 22, rue de Thionville zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Auf Grund des vorhergehenden Beschlusses wird Artikel vier der Satzungen der Gesellschaft EURO LICENCE HOLDING, GmbH, abgeändert wie folgt:

«**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher.

Der Firmensitz kann durch Beschluss einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Grossherzogtums verlegt werden.»

Die Kosten und Honorare dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparentin, hat dieselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. Galinac, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 janvier 1998, vol. 502, fol. 34, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf stempelfreiem Papier auf Begehrt erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 6. Februar 1998.

J. Gloden.

(07124/213/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

EURO LICENCE HOLDING, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 22, rue de Thionville.

R. C. Luxembourg B 54.006.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 10 février 1998.

J. Gloden.

(07125/213/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

E.D.G.A.,

(succ. de MOBILETRADE SERVICES LTD).

Siège social: L-8410 Steinfort, 38, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 43.756.

Résolution

Il a été décidé de transférer le siège de la société à L-8410 Steinfort, 38, route d'Arlon, rez de chaussée, avec effet ce jour.

Luxembourg, le 3 février 1998.

G. Dockx
Le rapporteur

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 1998, vol. 502, fol. 83, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07118/787/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

FADEMO, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7765 Bissen, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 39.830.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Mersch, vol. 123, fol. 58, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 1998.

A. Mossong
La gérante

(07131/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

FIDEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 48.513.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 février 1998, vol. 502, fol. 91, case 12 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 1998.

FIDEX S.A., Société Anonyme
Signature

(07133/783/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

FIDEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 48.513.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 1996, Monsieur Antoine Hientgen, licencié en sciences économiques, Luxembourg et Monsieur Vincent Villem, maître en sciences de gestion, Luxembourg, ont été nommés administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2000 en remplacement de Monsieur Raymond Lejoncq et Madame Waltraud Muller, démissionnaires avec effet au 21 juin 1996. Décharge a été accordée aux administrateurs sortants.

Monsieur Pierre Thissen, maître en sciences économiques, Luxembourg, a été nommé comme quatrième administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2000.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 1998, vol. 502, fol. 91, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07134/783/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

EMBAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 46.238.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 février 1998, vol. 502, fol. 91, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultat de l'exercice:	ITL 141.820.044,-
Affectation à la réserve légale:	ITL (7.091.002,-)
Dividende privilégié:	ITL (9.414.500,-)
Report à nouveau:	ITL 125.314.542,-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 1998.

Signature.

(07119/507/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

ENVIROTRANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 62.039.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 février 1998

- Monsieur A.C.M. Garsten, administrateur, a été nommé administrateur-délégué de la société avec effet immédiat, pouvant représenter seul la société.

Le mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2003.

Luxembourg, le 4 février 1998.

Certifié sincère et conforme
ENVIROTRANS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 1998, vol. 502, fol. 93, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07121/694/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

FININT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 59.928.

Constituée suivant acte reçu par Maître Robert Schuman, notaire de résidence à L-Differdange, en date du 25 juin 1997, en cours de publication Mémorial C Recueil Spécial.

Il résulte d'une lettre adressée à la société FININT FINANCE S.A. en date du 30 janvier 1998 que Monsieur Karl Guenard a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 30 janvier 1998 que Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant à L-Consdorf, a été cooptée comme administrateur en remplacement de Monsieur Karl Guenard.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour la société
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 1998, vol. 502, fol. 83, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07138/622/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

ENEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2160 Luxembourg, 2-4, rue Münster.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 1997

Première résolution

L'assemblée accepte la démission des trois administrateurs et du commissaire aux comptes et leur accorde décharge de leur mandats pour l'exercice 1997.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société.

1) Monsieur Francis Weisgerber, ingénieur technicien, demeurant à Luxembourg qui est nommé administrateur-délégué.

2) Monsieur Christian Bruck, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

3) Monsieur Tom Weisgerber, M.Sc.in ind.rel. L.S.E., demeurant à Esch-sur-Alzette, leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 1998.

L'assemblée décide de nommer commissaire aux comptes, la SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION, S.à r.l., société à responsabilité limitée avec siège social à Luxembourg, 246, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, son mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 1998.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

F. Weisgerber T. Weisgerber C. Bruck

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 1998, vol. 502, fol. 81, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07120/619/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

ETS PAUL LOSCHETTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.

R. C. Luxembourg B 16.979.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 février 1998, vol. 502, fol. 94, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1998.

Pour ETS PAUL LOSCHETTER, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(07122/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

EUROLUX-TRANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 41, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 50.699.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 28 juin 1996

Est nommé administrateur, en lieu et place de Madame Bastin Amélie démissionnaire, Monsieur Killesse Charles, demeurant à 61A, avenue de Bouillon, B-6800 Libramont.

FIDUCIAIRE REUTER - WAGNER, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1998, vol. 502, fol. 14, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07126/578/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

EUROPEAN ESTONIAN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 47.254.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 5 février 1998, vol. 502, fol. 82, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour EUROPEAN ESTONIAN INVESTMENTS S.A.,

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(07128/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

EUROPEAN ESTONIAN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.254.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 février 1998, vol. 502, fol. 82, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour EUROPEAN ESTONIAN INVESTMENTS S.A.,
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Wallers

(07129/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

EUROPEAN ESTONIAN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.254.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 février 1998, vol. 502, fol. 82, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour EUROPEAN ESTONIAN INVESTMENTS S.A.,
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Wallers

(07130/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

FAIR WIND FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 49.483.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations du Conseil d'Administration du 5 février 1998 tenue à 9.00 heures au siège social de la société que les pouvoirs de signature de Monsieur Serguei Michine et de Monsieur Iouri Birioukov sur tous les comptes bancaires ouverts au nom de la société sont révoqués et que désormais ceux-ci seront opérés par les seules signatures conjointes des administrateurs, à savoir Monsieur Roeland P. Pels, Monsieur Dirck C. Oppelaar et Mademoiselle Anne Compère.

Luxembourg, le 5 février 1998.

D. C. Oppelaar A. Compère
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 1998, vol. 502, fol. 88, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07132/724/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

FINANCIERE ST. VINCENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 54.577.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 12 avril 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial n° 337 du 13 juillet 1996;
- Statuts modifiés en dernier lieu en date du 25 septembre 1996 suivant acte reçu par le même notaire, publié au Mémorial C, Recueil Spécial n° 633 du 6 décembre 1996.

Il résulte d'une lettre adressée à la société FINANCIERE ST. VINCENT S.A. en date du 30 janvier 1998 que Monsieur Karl Guenard a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 30 janvier 1998 que Monsieur Norbert Coster, licencié en sciences économiques, demeurant à L-Senningerberg, a été coopté comme administrateur en remplacement de Monsieur Karl Guenard.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour la société
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 1998, vol. 502, fol. 83, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07136/622/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

FIELSER BLUMMEKUERF, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7610 Larochette, 24, place Bleiche.
R. C. Luxembourg B 39.221.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Mersch, vol. 123, fol. 57, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 1998.

C. Kies
La gérante

(07135/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

FINCOMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 56.470.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 février 1998, vol. 5023, fol.91, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 1998.

FINCOMAR S.A. Société Anonyme
Signature

(07137/783/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

FINPAT S.A., Société Anonyme, Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 59.929.

Constituée suivant acte reçu par Maître Robert Schuman, notaire de résidence à L-Differdange, en date du 25 juin 1997, publié au Mémorial C, Recueil Spécial C n° 557 du 10 octobre 1997.

Il résulte d'une lettre adressée à la société FINPAT S.A. en date du 30 janvier 1998 que Monsieur Karl Guenard a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 30 janvier 1998 que Mademoiselle Elisabeth Antona, employée privée, demeurant à L-Diekirch, a été cooptée comme administrateur en remplacement de Monsieur Karl Guenard.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour la société
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 1998, vol. 502, fol. 83, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07139/622/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

FLEURS VERA-VESNALUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 8, avenue François Clement.
R. C. Luxembourg B 26.876.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Mersch, vol. 123, fol. 58, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 1998.

N. Djordjevic
La gérante

(07143/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

FIVE ARROWS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 30.491.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 février 1998, vol. 502, fol. 81, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour FIVE ARROWS MANAGEMENT S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

Signature Signature

(07140/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

FIVE ARROWS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 30.491.

L'assemblée générale des actionnaires de 1997 a décidé de répartir le bénéfice de l'année de USD 7.399 de la façon suivante:

- réserve légale: USD 370
- report à nouveau: USD 7.029

Le mandat du Commissaire aux Comptes, FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG est renouvelé pour une période d'un an.

Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour FIVE ARROWS MANAGEMENT S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 1998, vol. 502, fol. 81, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07141/006/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

FOODEX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 31.019.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 10 juillet 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial n° 351 du 29 novembre 1989;
- Statuts modifiés en dernier lieu en date du 12 avril 1995 suivant acte reçu par le même notaire, publié au Mémorial C, Recueil Spécial n° 400 du 22 août 1995.

Il résulte d'une lettre adressée à la société FOODEX HOLDING S.A. en date du 30 janvier 1998 que Monsieur Karl Guenard a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 30 janvier 1998 que Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant à L-Consdorf, a été coopté comme administrateur en remplacement de Monsieur Karl Guenard.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour la société
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 1998, vol. 302, fol. 83, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07144/622/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

GARAGE SCHUMMER FRERES, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7590 Beringen, route d'Ettelbruck.
R. C. Luxembourg B 27.272.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Mersch, vol. 123, fol. 58, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 1998.

G. Schummer
Le gérant

(07145/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

METALLURGY TRADING FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 52.104.

Constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 4 août 1995, acte publié au Mémorial C n° 559 du 2 novembre 1995.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 février 1998, vol. 502, fol. 75, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour METALLURGY TRADING FINANCE S.A. (liquidée)
KPMG Financial Engineering
Signature

(07176/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

METALLURGY TRADING FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 52.104.

Constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 4 août 1995, acte publié au Mémorial C n° 559 du 2 novembre 1995.

Le bilan de liquidation au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 février 1998, vol. 502, fol. 75, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour METALLURGY TRADING FINANCE S.A. (liquidée)

KPMG Financial Engineering

Signature

(07177/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

GLOBE FIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 47.194.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 septembre 1997 que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

Le mandat des Administrateurs étant échu, l'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants:

- Monsieur Lynn Fritz, demeurant à San Francisco (USA)-Maple Street, 34.
- Monsieur Dennis Pelino, demeurant à Lafayette (USA)-Quailridge Road, 3936.
- Monsieur Manfred Schardt, demeurant à Anvers (Belgique), Hofstraat, 22.

Les mandats ainsi conférés expireront lors de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2000.

Le mandat du Commissaire aux Comptes expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de renouveler pour un terme de un an le mandat du Commissaire aux Comptes, à savoir GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A. (anciennement REVISION ET CONSEILS ASSOCIES), avec siège social à Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. Le mandat ainsi conféré expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 1998.

Il résulte de la circulaire émise le 2 septembre 1997 que le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte que l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue en date du 2 septembre 1997 a décidé de nommer Monsieur Manfred Schardt, en qualité d'Administrateur de la société. Suite à cette nomination, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, de nommer Monsieur Manfred Schardt, Administrateur-Délégué.

En conséquence, la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société seront attribuées à Monsieur Manfred Schardt, agissant par sa signature individuelle.

Monsieur Manfred Schardt devra informer l'agent domiciliataire de la société de toutes les opérations qu'il effectuera dans le cadre de l'exercice de ces pouvoirs.

Les pouvoirs ainsi conférés à Monsieur Manfred Schardt pourront être révoqués à tout moment par simple décision du Conseil d'Administration et la révocation aura un effet immédiat.

Monsieur Manfred Schardt déclare accepter cette fonction.

Réquisition aux fins de dépôt au registre de commerce et de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 26 janvier 1998.

GLOBE FIN S.A.

M. Schardt

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 1998, vol. 502, fol. 77, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07146/043/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

IFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 38.108.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 février 1998, vol. 502, fol. 82, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour IFA S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

(07155/008/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

IFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 38.108.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 février 1998, vol. 502, fol. 82, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour IFA S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

(07156/008/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

GROUPE RYVO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 56.389.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 26 septembre 1996, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 632 du 5 décembre 1996.

Il résulte d'une lettre adressée à la société GROUPE RYVO S.A. en date du 30 janvier 1998 que Madame Carole Flammang a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 30 janvier 1998 que Mademoiselle Elisabeth Antona, employée privée, demeurant à L-Diekirch, a été cooptée comme administrateur en remplacement de Madame Carole Flammang.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 1998, vol. 502, fol. 83, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07149/622/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

GRANVELA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 38.837.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GRANVELA INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, R. C. Luxembourg, section B numéro 38.837, constituée suivant acte reçu par ledit notaire Jean Seckler en date du 12 novembre 1991, publié au Mémorial C numéro 208 du 19 mai 1992, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler en date du 9 juillet 1996, publié au Mémorial C numéro 532 du 19 octobre 1996, avec un capital de trois milliards sept cents millions de liras italiennes (3.700.000.000,- ITL), divisé en mille (1.000) actions de trois millions sept cent mille liras italiennes (3.700.000,- ITL) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Marie-Jeanne Leiten, employée privée, demeurant à Godbrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Nouvelle fixation de la date de l'assemblée générale annuelle au 15 septembre à 11.00 heures et pour la prochaine fois en 1998.

2.- Modification afférente de l'article 9 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de fixer l'assemblée générale annuelle au 15 septembre à 11.00 heures et pour la prochaine fois au 15 septembre 1998.

Deuxième résolution

A la suite de la décision qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article neuf des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 9. (1^{er} alinéa).

L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 15 du mois de septembre à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de vingt-cinq mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé. R. Gillen, Leiten, Thill, Wagner.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 janvier 1998, vol. 502, fol. 45, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 février 1998.

J. Seckler.

(07147/231/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

GRANELA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 38.837.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 février 1998.

J. Seckler.

(07148/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

HOLIVEST, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 29.677.

Le bilan au 30 septembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 février 1998, vol. 502, fol. 68, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 1998.

Signature.

(07152/660/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

HTF LUXHOLDING A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 44.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 1998, vol. 501, fol. 85, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 1998.

Pour la A.G. HTF LUXHOLDING

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(07153/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

WP LUXCO, Société à responsabilité limitée.
Head office: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

—
STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the fifteenth of January.
Before Us, Maître Alex Weber, notary residing in Bascharage.

There appeared:

The company WARBURG, PINCUS BERMUDA, GP (WPGP), a Bermuda General Partnership, LP, whose principal place of business is at c/o REID MANAGEMENT LIMITED, Cedar House, 41 Cedar Avenue, Hamilton, HM12, Bermuda, duly represented by Mr Michael Hoffman, managing director, residing in UK-London, here represented by Mr. Laurent Heiliger, licencié en sciences commerciales et financières, residing in Fentange, by virtue of a proxy dated January 12th, 1998.

The said proxy, signed ne varietur by Mr. Laurent Heiliger and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

Such appearing party, acting in the above stated capacity, has drawn up the following articles of a limited liability company (société à responsabilité limitée).

Art. 1. A limited liability company is hereby formed that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

Art. 2. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The name of the company is WP LUXCO.

Art. 5. The registered office of the company is in Luxembourg It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by collective decision of the associates and if extraordinary event occur, even outside the Grand-Duchy of Luxembourg. Such temporary transfer will not affect the nationality of the company which will remain a Luxembourg one.

Art. 6. The capital of the company is fixed at sixty million Spanish Peseta (60,000,000.- ESP), divided into sixty (60) shares of one million Spanish Peseta (1,000,000.- ESP) each.

All the sixty (60) shares have been subscribed by the company WARBURG, PINCUS BERMUDA, GP (WPGP), above mentioned.

The capital has been fully paid in and deposited to the credit of the company, as was certified to the notary executing this deed.

Art. 7. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning commercial companies.

Art. 8. Each share entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 9. Shares are freely transferable among associates. The share transfer inter vivos to non associates is subject to the consent of at least seventy-five percent of the company's capital. In the case of the death of an associate, the share transfer to non-associates is subject to the consent of no less than seventy-five percent of the votes of the surviving associates. In any event the remaining associates have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-associate.

Art. 10. The company will not be dissolved by interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the associates.

Art. 11. For no reason and in no case, the creditors or other rightful claimants of the associates are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 12. The company will be managed by one or several managers who need not to be associates and who are appointed by the general meeting of associates.

Towards third parties each manager has the most extensive powers to act on behalf of the company in all circumstances.

If the managers are temporarily unable to act, the company's affairs can be managed by two associates acting under their joint signature.

Art. 13. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 14. Every associate may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at the meeting through a special proxy.

Art. 15. Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of incorporation are taken by a majority of the associates representing three quarters of the capital.

Art. 16. The business year begins on February 1st and ends on January 31st.

Art. 17. Every year on January 31st, the annual accounts are drawn up by the managers

Art. 18. The financial statements are at the disposal of the associates at the registered offices of the company.

Art. 19. Out of the net profit five percent shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent of the capital of the company.

The balance is at the disposal of the associates.

Art. 20. In case the company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be associates and who are appointed by the associates who will specify their powers and remunerations.

Art. 21. If, and as long as one associate holds all the shares, the company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 22. For anything not dealt with in the present articles of incorporation, the associates refer to the relevant legislation

Transitory disposition

The first business year begins today and ends on January 31st, 1998.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in article 183 of the law on commercial companies of September 18th, 1933 have been fulfilled.

Evaluation of the capital

The purpose of registration, the capital of sixty million Spanish Peseta (60, 000,000.- ESP) is valued at fourteen million four hundred sixty thousand Luxembourg francs (14,460,000.- LUF).

Costs

The parties evaluate the costs of formation of this company at approximately two hundred and twenty thousand Luxembourg francs (220,000.- LUF).

Decisions of the sole associate

1) Are appointed managers of the company with the powers indicated in article 12 of the articles of incorporation:

a) Mr. Michael Hoffman, managing director, residing in London (UK);

b) Mr. R. Leibowitz, managing director, residing New York (USA);

c) Mr. S. Distler, managing director, residing in Princeton (USA).

2) The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

3) The manager's assignment ends on occasion of the general ordinary meeting which decides on the financial statements of the first business year. They may be reelected.

4) The company's address is fixed at Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

Whereof the present notarial deed, drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with Us, the notary.

The present deed, worded in the English language, is followed by a translation into the French language. The notary declares having personal knowledge of the English language. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quinze janvier.

Pardevant Nous Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

La société WARBURG, PINCUS BERMUDA, GP (WPGP), a Bermuda General Partnership, LP, ayant son siège social principal à c/o REID MANAGEMENT LIMITED, Cedar Kouse, 41 Cedar Avenue, Hamilton, HM12, Bermuda, dûment représentée par Monsieur Michael Hoffman, administrateur-délégué, demeurant à UK-Londres, ici représentée par Monsieur Laurent Heiliger, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Fentange,

en vertu d'une procuration donnée le 12 janvier 1998.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par Monsieur Laurent Heiliger et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Laquelle comparante, agissant ès-qualité, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée.

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de WP LUXCO.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés. Lorsque des événements extraordinaires se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert de siège provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 6. Le capital social est fixé à soixante millions de Pesetas espagnoles (60.000.000,- ESP), divisé en soixante (60) parts sociales d'un million de pesetas espagnoles (1.000.000,- ESP) chacune.

Ces soixante (60) parts sociales sont toutes souscrites par la société WARBURG, PINCUS BERMUDA, GP (WPGP), ci-avant mentionnée.

Le capital est entièrement libéré et se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

En cas d'empêchement temporaire des gérants, les affaires sociales peuvent être gérées par deux associés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 16. L'année sociale commence le premier février et finit le trente et un janvier.

Art. 17. Chaque année, le trente et un janvier, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social communication des comptes annuels.

Art. 19. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pourcent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pourcent du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 21. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 janvier 1998.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18.9.1933) se trouvent remplies.

Evaluation du capital social

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social de soixante millions de pesetas espagnoles (60.000.000,- ESP) est évalué à quatorze millions quatre cent soixante mille francs luxembourgeois (14.460.000,- LUF).

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux cent vingt mille francs luxembourgeois (220.000,- LUF).

Décisions de l'associé unique

- 1) Sont désignés gérants de la société, avec les pouvoirs définis à l'article 12 des statuts:
 - a) Monsieur Michael Hoffman, administrateur-délégué, demeurant à Londres (UK);
 - b) Monsieur R. Leibowitz, administrateur-délégué, demeurant à New York (USA);
 - c) Monsieur S. Distler, administrateur-délégué, demeurant à Princeton (USA).
- 2) Les gérants peuvent nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.
- 3) Les mandats des gérants se termineront lors de l'assemblée statuant sur le bilan du premier exercice. Les gérants sont rééligibles
- 4) Le siège social est fixé à Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, qui ont requis le notaire de documenter le présent acte en langue anglaise, les comparants ont signé avec Nous notaire.

Le présent acte, documenté en langue anglaise, est suivi d'une traduction française. Le notaire déclare avoir connaissance personnelle de la langue anglaise. En cas de divergences entre le texte français et anglais, le texte anglais devra prévaloir.

Signé: L. Heiliger, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 28 janvier 1998, vol. 411, fol. 90, case 3. – Reçu 144.600 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, sur papier libre, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 6 février 1998.

A. Weber.

(07063/236/230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

AGR HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 47.592.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the thirtieth of December.

Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of AGR HOLDING INTERNATIONAL S.A., having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Georges D'Huart, notary residing in Pétange, acting in replacement of Maître Camille Hellinckx, then notary residing in Luxembourg, on the 6th of April 1994, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C of the 21st of September 1994, number 349.

The articles of incorporation were amended for the last time by deed of the undersigned notary, on the 22nd of August 1997, not yet published.

The meeting was presided by Guy Lammar, employé privé, residing in Itzig.

The chairman appointed as secretary Dirk Gerkens, employé privé, residing in Attert (B).

The meeting elected as scrutineer:

Jean-Robert Bartolini, employé privé, residing in Differdange.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. - The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. - It appears from the attendance list, that all the one hundred forty-four thousand three hundred and ninety-six (144.396) shares, representing the entire subscribed capital, are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. - Capital increase of the corporate capital by an amount of one thousand million Italian Lires (1,000,000,000.- ITL) so as to raise it from one thousand four hundred forty-threemillion nine hundred and sixty thousand Italian Lires (1,443,960,000.- ITL) to two thousand four hundred forty-three million nine hundred and sixty thousand Italian Lires (2,443,960,000.- ITL) by the issue of one hundred thousand (100,000) new shares of ten thousand Italian Lires (10,000.- ITL) each.

2. - Subscription and payment of the shares so created by converting a liquid, certain and mature claim of one thousand million Italian Lires (1,000,000,000.- ITL).

3. - Amendment of the second paragraph of Article 6 of the by-laws to the following wording: «The corporation shall be bound by the sole signature of the managing director or by the collective signature of two directors or in case the

General Meeting decides to create different categories of director, the Company will be engaged by the joint signature of one director of category A and one director of category B.»

4. - Election of two new directors, i.e. Filippo Quadrelli and Matteo Quadrelli, both of them «entrepreneurs», residing in I-Bologna.

5. - Allotment of the directors in the two categories as follows:

<i>Category A</i>	<i>Category B</i>
Gianpaolo Tolomelli	Jean-Paul Reiland
Filippo Quadrelli	Jean-Robert Bartolini
Matteo Quadrelli.	

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of one thousand million Italian Lires (1,000,000,000.- ITL) so as to raise it from one thousand four hundred forty-three million nine hundred and sixty thousand Italian Lires (1,443,960,000.- ITL) to two thousand four hundred forty-three million nine hundred and sixty thousand Italian Lires (2,443,960,000.- ITL) by the issue of one hundred thousand (100,000) new shares of ten thousand Italian Lires (10,000.- ITL) each.

Second resolution

The one hundred thousand (100,000) new shares have been subscribed and paid in by G.I.M.A. Spa, Zola Predosa (I) by conversion of a liquid, certain and mature claim of one thousand million Italian Lires (1,000,000,000.- ITL).

The existence of this claim is certified by a report of Marc Lamesch, réviseur d'entreprises, residing in Luxembourg of the 22nd of December 1997, with the following conclusion:

«Conclusion

La révision que j'ai effectuée me permet de conclure comme suit:

1. - L'apport en nature projeté est décrit d'une façon précise et adéquate.
2. - La rémunération attribuée en contre-partie de l'apport est juste et équitable.
3. - La valeur de l'apport, représenté par la susdite créance certaine liquide et exigible est au moins égale au nombre et à la valeur nominale des actions nouvelles à émettre c'est-à-dire 100.000 actions de ITL 10.000,- chacune totalisant ITL 1.000.000.000,-»

This report will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The meeting decides to amend the first paragraph of article three of the articles of incorporation, so as to read as follows:

«Art. 3. (first paragraph). The corporate capital is fixed at two thousand four hundred forty-three million nine hundred and sixty thousand Italian Lires (2,443,960,000.- ITL), divided into two hundred forty-four thousand three hundred and ninety-six (244.396) shares of ten thousand Italian Lires (10,000.- ITL) each, fully paid.»

Third resolution

The meeting decides to amend the second paragraph of Article 6 of the by-laws as follows:

«Art. 6. (second paragraph). The corporation shall be bound by the sole signature of the managing director or by the collective signature of two directors or in case the General Meeting decides to create different categories of director, the Company will be engaged by the joint signature of one director of category A and one director of category B.»

Fourth resolution

The meeting elects two new directors, i.e.:

- Filippo Quadrelli, entrepreneur, residing in I-Bologna,
- Matteo Quadrelli, entrepreneur, residing in I-Bologna.

Fifth resolution

The meeting decides the allotment of the directors in the two categories as follows:

<i>Category A</i>	<i>Category B</i>
Gianpaolo Tolomelli	Jean-Paul Reiland
Filippo Quadrelli	Jean-Robert Bartolini
Matteo Quadrelli.	

Declaration

The undersigned notary states that in accordance with article 32-1 of the law of trading companies, as amended, the conditions set forth in article 26 have been observed.

Evaluation of the increase of the share capital

For the purposes of registration, the increase of the share capital is evaluated at twenty million nine hundred and ninety thousand Luxembourg francs (20,990,000.- LUF).

Expenses

The parties have estimated the costs, fees and charges, of whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with this deed, at approximately three hundred thousand Luxembourg francs (300,000.- LUF).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente décembre.

Pardevant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société AGR HOLDING INTERNATIONAL S.A. avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Georges D'Huart, notaire de résidence à Pétange, en remplacement de Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 6 avril 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 349 du 21 septembre 1994.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 22 août 1997, non encore publié.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Guy Lammar, employé privé, demeurant à Itzig.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Dirk Geerkens, employé privé, demeurant à Attert (B).

L'assemblée élit comme scrutateur:

Monsieur Jean-Robert Bartolini, employé privé, demeurant à Differdange.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les cent quarante-quatre mille trois cent quatre-vingt-seize (144.396) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du Jour

1. - Augmentation du capital social à concurrence de un milliard de Lires Italiennes (1.000.000.000,- ITL), pour le porter de son montant actuel de un milliard quatre cent quarante-trois millions neuf cent soixante mille Lires Italiennes (1.443.960.000,- ITL) à deux milliards quatre cent quarante-trois millions neuf cent soixante mille Lires Italiennes (2.443.960.000,- ITL) par l'émission de cent mille (100.000) actions nouvelles de dix mille Lires Italiennes (10.000,- ITL) chacune.

2. - Souscription et libération des actions ainsi créées par incorporation d'une créance liquide, certaine et exigible d'un montant de un milliard de Lires Italiennes (1.000.000.000,- ITL).

3. - Modification du deuxième alinéa de l'article six des statuts par la teneur suivante: «La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs ou au cas où l'assemblée générale décide de créer deux catégories différentes d'administrateurs, la société sera engagée par la signature collective d'un administrateur de la catégorie A et d'un administrateur de la catégorie B.»

4. - Election de deux nouveaux administrateurs, à savoir Filippo Quadrelli et Matteo Quadrelli, les deux entrepreneurs, demeurant à I-Bologna.

5. - Répartition des administrateurs en deux catégories comme suit:

<i>Catégorie A</i>	<i>Catégorie B</i>
Mr Gianpaolo Tolomelli	Mr Jean-Paul Reiland
Mr Filippo Quadrelli	Mr Jean-Robert Bartolini
Mr Matteo Quadrelli.	

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de un milliard de Lires Italiennes (1.000.000.000,- ITL), pour le porter de son montant actuel de un milliard quatre cent quarante-trois millions neuf cent soixante mille Lires Italiennes (1.443.960.000,- ITL) à deux milliards quatre cent quarante-trois millions neuf cent soixante mille Lires Italiennes (2.443.960.000,- ITL) par l'émission de cent mille (100.000) actions nouvelles de dix mille Lires Italiennes (10.000,- ITL) chacune.

Deuxième résolution

Les cent mille (100.000) actions nouvelles sont souscrites et libérées par G.I.M.A. Spa, Zola Predosa (I) par incorporation d'une créance liquide, certaine et exigible d'un montant de un milliard de Lires Italiennes (1.000.000.000,- ITL)

L'existence de cette créance est attestée par un rapport de Monsieur Marc Lamesch, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, en date du 5 août 1997, dont la conclusion se lit comme suit:

«Conclusion

La révision que j'ai effectuée me permet de conclure comme suit:

1. - L'apport en nature projeté est décrit d'une façon précise et adéquate.
2. - La rémunération attribuée en contre-partie de l'apport est juste et équitable.
3. - La valeur de l'apport, représenté par la susdite créance certaine, liquide et exigible est au moins égale au nombre et à la valeur nominale des actions nouvelles à émettre c'est-à-dire 100.000 actions de ITL 10.000,- chacune totalisant ITL 1.000.000.000,-.

Ledit rapport restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 3. (premier alinéa). Le capital social est fixé à deux milliards quatre cent quarante-trois millions neuf cent soixante mille Lires Italiennes (2.443.960.000,- ITL), divisé en deux cent quarante-quatre mille trois cent quatre-vingt-seize (244.396) actions de dix mille Lires Italiennes (10.000,- ITL) chacune, entièrement libérées.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 6. (deuxième alinéa). La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs ou au cas où l'assemblée générale décide de créer deux catégories différentes d'administrateurs, la société sera engagée par la signature collective d'un administrateur de la catégorie A et d'un administrateur de la catégorie B.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'élire deux nouveaux administrateurs, à savoir:

- Monsieur Filippo Quadrelli, entrepreneur, demeurant à I-Bologna,
- Monsieur Matteo Quadrelli, entrepreneur, demeurant à I-Bologna.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de répartir les administrateurs en deux catégories, comme suit:

<i>Catégorie A</i>	<i>Catégorie B</i>
Mr Gianpaolo Tolomelli	Mr Jean-Paul Reiland
Mr Filippo Quadrelli	Mr Jean-Robert Bartolini
Mr Matteo Quadrelli.	

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés tel que modifié, avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de ladite loi.

Evaluation de l'augmentation de capital

Pour les besoins de l'enregistrement l'augmentation de capital est évaluée à vingt millions neuf cent quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois (20.990.000,- LUF).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de cette augmentation de capital s'élève à environ trois cent mille francs luxembourgeois (300.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Lammar, D. Geerkens, J. Bartolini, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 6 janvier 1998, vol. 404, fol. 47, case 8. – Reçu 209.000 francs.

Le Receveur (signé): Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 janvier 1998.

E. Schroeder.

(07067/228/220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

AGR HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 février 1998.

E. Schroeder.

(07068/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

HALIOTIS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.
R. C. Luxembourg B 31.361.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 5 février 1998

La résignation de M. H.J.J. Moors, Mme A. Paulissen et de PAN EUROPEAN VENTURES S.A., administrateurs, et de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., commissaire aux comptes, a été acceptée et pleine décharge leur a été conférée.

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

- D.J.W. Martin, directeur de sociétés, résidant à Bloemendaal, The Netherlands;
- J.J.M. Kat, directeur de sociétés, résidant à Luxembourg;
- PADT & VAN KRALINGEN TRUST (GUERNSEY) LIMITED, avec siège social à Anson Court, Les Camps, St. Martin, Guernsey,

a été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- TRIUNE CONSULTING S.A., société anonyme, avec siège social à 4, avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg.

Le siège social de la société a été transféré avec effet au 5 février 1998 au 54, rue de Cessange, L-1320 Luxembourg.
Luxembourg, le 5 février 1998.

Certifié sincère et conforme
HALIOTIS INVESTMENTS S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 1998, vol. 502, fol. 93, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07150/694/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

HENKEL RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 50.690.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 1997

- L'assemblée prend note de la démission de Messieurs Killian McDermott et Nicolas Fouquet comme administrateurs avec effet au 28 mai 1997.

- L'assemblée décide de diminuer le nombre des administrateurs de 5 pour le porter à 4.

- L'assemblée nomme comme administrateurs:

Monsieur David Charles Minshaw

Monsieur Domenico Binda

Monsieur Timothy Yeates

Madame Jacqueline Pearson.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 1998 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 1997:

- L'assemblée nomme comme réviseur d'entreprises indépendant KPMG AUDIT Luxembourg.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 1998 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 1997.

Pour la société

J. Pearson

Director

T. Yeates

Director

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 1998, vol. 502, fol. 73, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07151/282/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

INDUSTINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 43.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 9 février 1998, vol. 502, fol. 91, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 1998.

INDUSTINVEST S.A.
(En liquidation)
FIDUCIAIRE MANACO S.A.
Signature

(07157/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

IBERESTATE INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire du 29 janvier 1998, que:

1. Messieurs Betty Terry, James Michael Smith Terry et Geoffrey Warren, actuels administrateurs demeurant à Guernsey (Channel Islands), ainsi que le Commissaire aux Comptes, Monsieur Lince Salisbury demeurant à Guernsey, sont tous les quatre révoqués avec effet immédiat.

2. Messieurs Jean Wagener, Alain Rukavina et Patricia Thill, avocats, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) sont nommés comme nouveaux administrateurs, pour une période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes clos au 31 décembre 2002.

Monsieur Henri Van Schingen, expert-comptable, demeurant à Bruxelles (Belgique) est nommé comme commissaire aux comptes pour une période de six années, soit jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes clos au 31 décembre 2002.

3. Le siège social est transféré au 1, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

Pour extrait
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1998, vol. 502, fol. 63, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07154/279/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

INITIATIVE INDUSTRIELLE & FINANCIERE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 59.933.

Constituée suivant acte reçu par Maître Robert Schuman, notaire de résidence à L-Differdange, en date du 26 juin 1997, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 556 du 9 octobre 1997.

Il résulte d'une lettre adressée à la société INITIATIVE INDUSTRIELLE & FINANCIERE S.A. en date du 30 janvier 1998 que Monsieur Karl Guenard a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 30 janvier 1998 que Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant à L-Consdorf, a été cooptée comme administrateur en remplacement de Monsieur Karl Guenard.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour la société
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 1998, vol. 502, fol. 83, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07158/622/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

ISAVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le treize octobre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ISAVER S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 22 janvier 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 273 du 9 août 1990.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe Guebels, employé de banque, demeurant à Aubange (B).

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Nancy Thill, employée de banque, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur:

Monsieur Laurent Huss, employé de banque, demeurant à Kehlen.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les cent (100) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour.

1.- Augmentation du capital social à concurrence de dix millions de francs belges (10.000.000,- BEF) pour le porter de son montant actuel de vingt millions de francs belges (20.000.000,- BEF) à trente millions de francs belges (30.000.000,- BEF);

- par versement en espèces d'un montant de dix millions de francs belges (10.000.000,- BEF) par la création, l'émission et la souscription de cinquante (50) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux cent mille francs belges (200.000,- BEF) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

2.- Modification subséquente de l'article trois des statuts, alinéa premier, pour lui donner la teneur suivante:

Article trois, premier alinéa:

Le capital social est fixé à trente millions de francs belges (30.000.000,- BEF), divisé en cent cinquante (150) actions de deux cent mille francs belges (200.000,- BEF) chacune.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix millions de francs belges (10.000.000,- BEF) pour le porter de son montant actuel de vingt millions de francs belges (20.000.000,- BEF) à trente millions de francs belges (30.000.000,- BEF) par versement en espèces d'un montant de dix millions de francs belges (10.000.000,- BEF) par la création, l'émission et la souscription de cinquante (50) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux cent mille francs belges (200.000,- BEF) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

Le montant de dix millions de francs belges (10.000.000,- BEF) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à trente millions de francs belges (30.000.000,- BEF), divisé en cent cinquante (150) actions de deux cent mille francs belges (200.000,- BEF) chacune, entièrement libérées.»

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés tel que modifié, avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de ladite loi.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de cette augmentation de capital s'élève à environ cent soixante mille francs luxembourgeois (160.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Guebels, N. Thill, L. Huss, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 20 octobre 1997, vol. 403, fol. 72, case 1. – Reçu 100.000 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 novembre 1997.

E. Schroeder.

(07160/228/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

ISAVAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 février 1998.

E. Schroeder.

(07161/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

JENNER INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 39.618.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 février 1998, vol. 502, fol. 92, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 1998.

JENNER INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature
Administrateur

Signature
Administrateur

(07162/024/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

JENNER INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 39.618.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire le 2 février 1998

Résolution

Leur mandat venant à échéance, l'assemblée réélit les administrateurs et le commissaire aux comptes pour la période expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 1997 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Gustave Stoffel, directeur-adjoint, demeurant à Luxembourg, président;
Dirk Raeymaekers, sous-directeur de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Germain Birgen, fondé de pouvoir principal, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Federico Franzina, fondé de pouvoir principal, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme
JENNER INTERNATIONAL HOLDING S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 1998, vol. 502, fol. 92, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07163/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

KOKKEL TRADING & FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 61.103.

—
In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the thirty-first of December.
Before us Maître Gérard Lecuit, notary, residing at Hesperange.

There appeared:

KINKHOORN B.V., having its registered office in Amsterdam,
here represented by Mrs Irène Keilen, employée privée, residing in Hesperange,
by virtue of a proxy established in Amsterdam, on December 31st, 1997.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state the following:

1) KOKKEL TRADING & FINANCE, S.à r.l. having its registered office in Luxembourg, has been incorporated by deed of the undersigned notary of October 1st, 1997, not yet published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C.

2) Article 5, paragraph 1 and 2, reads as follows:

«The capital is set at five hundred thousand Luxembourg francs (500,000.- LUF) divided into five hundred (500) shares quotas of one thousand Luxembourg francs (1,000.LUF) each.

The shares quotas have been subscribed by STICHTING PANTA BOTSHOL N.V., prenamed, acting in its capacity as incorporator of KINKHOORN B.V., which company is to be incorporated in the Netherlands to be the sole future shareholder.»

3) KINKHOORN B.V. has been incorporated by deed of notary Willem Frederik Otto Stricker, with residence in The Hague, on November 19th, 1997.

4) According to article 12 bis of the law of August 10th, 1915, on commercial companies, KINKHOORN B.V., represented as stated hereabove, declares to take over the said engagements towards KOKKEL TRADING & FINANCE, S.à r.l., so that the subscription of the shares is to be considered as having been done as of the incorporation of KOKKEL TRADING & FINANCE, S.à r.l.

In consequence the second paragraph of article 5 of the articles of the by-laws reads as follows:

«The share quotas have been subscribed by KINKHOORN B.V., having its registered office in Amsterdam.»

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

KINKHOORN B.V., ayant son siège social à Amsterdam,
ici représentée par Madame Irène Keilen, employée privée, demeurant à Moesdorf,
aux termes d'une procuration sous seing privé délivrée à Amsterdam, le 31 décembre 1997,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1) KOKKEL TRADING & FINANCE, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée par acte du notaire instrumentant en date du 1^{er} octobre 1997, en voie de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C.

2) Le premier et le deuxième alinéa de l'article 5 des statuts ont la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par STICHTING PANTA BOTSHOL N.V., préqualifiée, agissant en sa qualité de fondateur de KINKHOORN B.V., en voie de constitution aux Pays-Bas, qui sera l'associé unique futur de la société.»

3) KINKHOORN B.V. a été constituée par acte du notaire Willem Frederik Otto Stricker, de résidence à Den Haag, le 19 novembre 1997.

4) En conformité à l'article 12 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, KINKHOORN B.V., dûment représentée, déclare prendre à sa charge les engagements pris envers KOKKEL TRADING & FINANCE, S.à r.l., de sorte que la souscription des parts sociales est à considérer comme étant faite par KINKHOORN B.V. lors de la constitution de KOKKEL TRADING & FINANCE, S.à r.l.

Par conséquent le deuxième alinéa de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Les parts sociales ont été souscrites par KINKHOORN B.V., ayant son siège social à Amsterdam.»

Dont acte, fait et passé date qu'en tête des présentes à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. Keilen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1998, vol. 105S, fol. 9, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 6 février 1998.

G. Lecuit.

(07164/220/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

KOKKEL TRADING & FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 61.103.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 6 février 1998.

G. Lecuit.

(07165/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

LAVIPHARM GROUP HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 33.244.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger notaire de résidence à Dudelange, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LAVIPHARM GROUP HOLDING, ayant son siège social à L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks, R. C. Luxembourg, section B numéro 33.244, constituée sous la dénomination de LAVIDAS GROUP HOLDING S.A., en abrégé L.G.H. suivant acte notarié en date du 9 mars 1990, publié au Mémorial C numéro 329 du 17 septembre 1990, et dont la dénomination a été modifiée en LAVIPHARM GROUP HOLDING suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 décembre 1997, en voie de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Helene Muller, juriste, demeurant à Grevenmacher.

Le président désigne comme secrétaire Madame Ulrike Becker, juriste, demeurant à F-Nancy.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Vincianne Schandeler, juriste, demeurant à B-Messancy.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant. Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation de capital à concurrence de LUF 7.410.000,- pour le porter de son montant actuel de LUF 102.590.000,- à LUF 110.000.000,- par la création et l'émission de 7.410 actions nouvelles (d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune), entièrement libérées.

2.- Modification de l'article 3 des statuts.

3.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de LUF 7.410.000,- (sept millions quatre cent dix mille francs luxembourgeois) pour le porter de son montant actuel de LUF 102.590.000,- (cent deux millions cinq cent quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois) à LUF 110.000.000,- (cent dix millions de francs luxembourgeois), par la création et l'émission de 7.410 (sept mille quatre cent dix) actions nouvelles de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription – Libération

Les 7.410 (sept mille quatre cent dix) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par l'actionnaire majoritaire.

Le montant de LUF 7.410.000,- (sept millions quatre cent dix mille francs luxembourgeois) a été apporté en numéraire de sorte que le prêté montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société LAVIPHARM GROUP HOLDING ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est de cent dix millions de francs luxembourgeois (110.000.000,- LUF), représenté par cent dix mille (110.000) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent quinze mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Msuller, Becker, Schandeler, Elvinger.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 janvier 1998, vol. 502, fol. 45, case 3. – Reçu 74.100 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 février 1998.

J. Seckler.

(07168/231/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

LAVIPHARM GROUP HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 33.244.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 février 1998.

J. Seckler.

(07169/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

KUPAL, GmbH, KUPFER UND ALUMINIUM TRADING, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(07167/216/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

I.P. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.090.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 février 1998, vol. 502, fol. 71, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour I.P. HOLDING S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(07159/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

KOLYNOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 55.452.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 février 1998, vol. 502, fol. 93, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 1998.

KOLYNOS S.A.

Signature

(07166/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

LICEM IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 41.555.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 février 1998, vol. 502, fol. 93, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 1998.

LICEM IMMOBILIERE S.A.

Signature

(07170/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

MYRIADE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 16.191.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 4 septembre 1997 à 11.00 heures à Luxembourg

Le Conseil d'Administration prend connaissance de la démission de Monsieur Freddy Durinck, et le remercie de sa précieuse collaboration.

En vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, est nommé administrateur:

Monsieur Eric Berg, Administrateur de Sociétés, demeurant à Luxembourg, 57, rue du Verger.

Pour copie conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 1998, vol. 502, fol. 73, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07184/009/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

MATIVAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 36.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 3 février 1998, vol. 502, fol. 73, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(07175/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

15391

LUNEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8293 Keispelt, 4, rue de Meispelt.
R. C. Luxembourg B 57.667.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 1^{er} septembre 1997 que les démissions de Melles Véronique Monner et Anne Compère en tant qu'administrateurs de la société sont acceptées. Mme Rosemary Edmondston-Low-Broughton (sans profession, demeurant au 4, rue de Meispelt, L-8293 Keispelt), et M. Jérôme A. Vermeiren (administrateur de sociétés, domicilié au 4 Bergstraat, B-9320 Aalst-Nieuwerkerken) sont élus nouveaux administrateurs. Ils termineront les mandats des administrateurs démissionnaires.

La démission de WELLINGTON LIMITED de son poste de Commissaire aux Comptes est acceptée. VGD LUXEMBOURG, S.à r.l. (réviseurs d'entreprises, domicilié au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg) est élue nouveau Commissaire aux Comptes. Elle terminera le mandat du Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Le siège social est transféré du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, au 4, rue de Meispelt, L-8293 Keispelt.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 1997.

Pour extrait conforme
G.D. Edmondston-Low

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 1998, vol. 502, fol. 77, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07172/724/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

LUXRENTA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 34.526.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société LUXRENTA HOLDING S.A. qui s'est tenue en date du 21 janvier 1998 au siège social que:

Monsieur Gordon Humphreys ayant présenté sa démission d'administrateur de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Monsieur Sean O'Brien, employé privé, demeurant à Bereldange.

La ratification de la nomination de Monsieur Sean O'Brien nommé en remplacement de Monsieur Gordon Humphreys ainsi que la question de la décharge à accorder à Monsieur Humphreys seront mises à l'ordre du jour de la plus proche Assemblée des Actionnaires.

Pour extrait conforme
Signature Signature
Administrateur «A» Administrateur «B»

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 1998, vol. 502, fol. 92, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07173/520/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

MULTI-DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.
R. C. Luxembourg B 36.695.

—
L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société MULTI-DEVELOPMENT S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 36.695, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 16 avril 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 376 du 10 octobre 1991.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures, sous la présidence de Monsieur Guy Lanners, expert-comptable, demeurant à Graulinger,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Fred Alessio, employé privé, demeurant à Kayl.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur John Weber, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social par apport en nature à concurrence de onze millions de francs luxembourgeois (11.000.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF) à vingt et un millions de francs luxembourgeois (21.000.000,- LUF).

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des publications contenant l'ordre du jour, faites au Letzeburger Journal et au Mémorial en date des 25 septembre 1997 et 3 octobre 1997.

C) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être enregistrée avec lui.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire pour être enregistrées.

D) Qu'il résulte de ladite liste de présence que les mille (1.000) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à l'assemblée générale.

E) Que dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de onze millions de francs luxembourgeois (11.000.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF) à vingt et un millions de francs luxembourgeois (21.000.000,- LUF), par la création et l'émission de mille cent (1.100) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF).

Deuxième résolution

Les mille cent (1.100) actions nouvellement créées ont été souscrites par la société BERU CHALEM LTD, ayant son siège social à Jérusalem (Israël), 33 Rechov Yaffo.

Les mille cent (1.100) actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées moyennant incorporation au capital social d'une créance certaine, liquide et exigible à concurrence de onze millions de francs luxembourgeois (11.000.000,- LUF) envers la société.

La preuve de l'existence de ladite créance a été fournie au notaire soussigné, qui le constate expressément moyennant un rapport établi en application de l'article 26-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, par SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES, Société Civile, avec siège social à Luxembourg, en date du 10 octobre 1997, lequel rapport, signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexé aux présentes avec lesquelles il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

Ledit rapport contient la conclusion suivante:

Conclusion

Sur base des vérifications effectuées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec l'augmentation de capital ci-dessus intervenue et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Art. 5. (Premier alinéa).

Le capital social est fixé à vingt et un millions de francs luxembourgeois (21.000.000,- LUF), représenté par deux mille cent (2.100) actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF).»

Quatrième résolution

Les actionnaires décident de reporter les points restants à l'ordre du jour à une seconde assemblée générale qui se tiendra ce jour à 14.00 heures.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés tel que modifié, avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de ladite loi.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, est évalué à environ deux cent mille francs luxembourgeois (200.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Lanners, F. Alessio, J. Weber, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 20 octobre 1997, vol. 403, fol. 72, case 3. – Reçu 110.000 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 novembre 1997.

E. Schroeder.

(07180/228/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

MULTI-DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.
R. C. Luxembourg B 36.695.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 février 1998.

E. Schroeder.

(07181/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

MAGABIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 13.268.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 février 1998, vol. 502, fol. 82, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour MAGABIR S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(07174/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

PAGO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1210 Luxembourg, 7, rue Barblé.
R. C. Luxembourg B 33.747.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 février 1998, vol. 502, fol. 94, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 1998.

Pour PAGO, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(07187/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

**NACAMAR LUXEMBURG, Gesellschaft mit beschränkter Haftung,
(anc. NACAMAR).**

Gesellschaftssitz: L-1811 Luxemburg, 5, rue de l'Industrie.
H. R. Luxemburg B 60.452.

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, den achtundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit dem Amtssitz in Düdelingen, handelnd in Vertretung seines verhinderten Kollegen Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, welch Letzterer Depositar der Urkunde verbleibt.

Traten die Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung NACAMAR, mit Sitz in L-1811 Luxemburg, 5, rue de l'Industrie (R. C. Luxemburg B Nummer 60.452), zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen.

Genannte Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 5. August 1997, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 650 vom 21. November 1997,

mit einem Gesellschaftskapital von zwei Millionen Luxemburger Franken (2.000.000,- LUF), aufgeteilt in zweitausend (2.000) Anteile von jeweils eintausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF).

Die Versammlung setzt sich zusammen wie folgt:

1.- Herr Roland Neyen, Beamter, wohnhaft in L-5712 Aspelt, 29, rue du Cimetière,

2.- Die Gesellschaft englischen Rechts NACAMAR GROUP PLC, mit Sitz in Clarendon House, 125 Shenley Road, Borehamwood, GB-Herts WD6 1AG (England), hier vertreten durch ihren alleinzeichnungsberechtigten Verwalter Herrn Stefan Töpfer.

Welche Komparenten ersuchten den amtierenden Notar, die von ihnen in außerordentlicher Generalversammlung einstimmig gefaßten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Herr Roland Neyen, vorgenannt, erklärt hiermit kostenfrei abzutreten und zu übertragen unter der gesetzlichen Gewähr rechtens an die vorbezeichnete Gesellschaft NACAMAR GROUP PLC, für welche annimmt der hiervor genannte Vertreter, ein tausend zwanzig (1.020) Gesellschaftsanteile der vorgenannten Gesellschaft NACAMAR zum Gesamtpreis von einer Million einhunderttausend Luxemburger Franken (1.100.000,- LUF).

Zweiter Beschluss

Infolge des hiervor getätigten Beschlusses wird Artikel 6 der Satzung abgeändert und erhält demgemäss folgenden Wortlaut:

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwei Millionen Luxemburger Franken (2.000.000,- LUF), eingeteilt in zweitausend (2.000) Anteile mit einem Nennwert von je eintausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF), alle voll eingezahlt.

Die Anteile verteilen sich wie folgt:

1.- Herr Roland Neyen, Beamter, wohnhaft in L-5712 Aspelt, 29, rue du Cimetière, neunhundertachtzig Anteile	980
2.- Die Gesellschaft englischen Rechts NACAMAR GROUP PLC, mit Sitz in Clarendon House, 125 Shenley Road, Borehamwood, GB-Herts WD6 1AG (England), eintausendzwanzig Anteile	1.020
Total: zweitausend Anteile	2.000

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen Artikel 2 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 2.

Gegenstand der Gesellschaft ist:

- a) Das Betreiben, Vermieten, Veräussern und Verleasen von Internet-Anschlüssen, Internet-Drivern und sämtlichem Zubehör sowie sämtliche mit Internetservice verbundenen Dienstleistungen;
- b) Die Entwicklung, der Verkauf, die Vermietung und Wartung von Softwareprogrammen, Internet-Anschlüssen, Providern und dergleichen;
- c) Der Handel mit Waren aller Art, incl. Import und Export, insbesondere im Bezug auf Hard- und Software;
- d) EDV-Organisationsberatung und alle Beratungstätigkeiten, die unmittelbar damit zusammenhängen;
- e) Die Ver- und Bearbeitung, sowie die Speicherung von Daten und deren Verwertung, Vermietung und Verkauf, sowie sonstige diverse EDV-Dienstleistungen;
- f) Vermietung, Verpachtung, Vermittlung von Lizenzen, sowie die Vermittlung von sonstigen Handelsgeschäften;
- g) Die Beteiligung an, sowie die Geschäftsführung in Unternehmen mit ähnlichen oder gleichartigem Unternehmensgegenstand im In- und Ausland;
- h) Die Gesellschaft ist weitestgehend zu allen Handlungen berechtigt, die zur Förderung des Geschäftszweckes dienlich und nützlich sind;
- i) Auch kann sie sämtliche kaufmännischen, finanziellen, mobiliaren oder immobiliaren Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die Bezeichnung der Gesellschaft in NACAMAR LUXEMBURG abzuändern und demzufolge Artikel 4 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 4.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung NACAMAR LUXEMBURG.

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen Absatz 1 von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 5. (Absatz 1)

Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg, Zweigniederlassungen können im In- und Ausland errichtet werden.

Sechster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen Artikel 7 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 7.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafters an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter. Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen vom Datum des Angebotes eines Gesellschafters oder von dessen Tode an, durch Einschreibebrief an den Verkäufer oder an die Erben und Rechtsnachfolger des verstorbenen Gesellschafters, ausgeübt werden kann.

Der Abtretungspreis der bei Ausübung eines Abtretungsverlangens von den Übernehmern zu bezahlen ist, bestimmt sich nach dem anteiligen Firmenwert. Der Firmenwert ist durch einen Sachverständigen zu ermitteln. Im Falle der Nichteinigung über die Person des Sachverständigen ist um Bestellung des Sachverständigen beim Präsidenten des Bezirksgerichts anzusuchen, wobei dann für die Gesellschafter die Bestellung des Sachverständigen und dessen Feststellungen bindend sind.

Der Abtretungspreis ist in fünf unverzinsten gleichen Jahresraten zu bezahlen, die erste Rate binnen Jahresfrist nach der der Berechnung zugrundegelegten Regelbilanz, die Folgeraten jeweils zum gleichen Kalendertag des Folgejahres.

Die Kosten für die Feststellung des Firmenwertes sind von der Gesellschaft zu tragen. Dies gilt nicht für die Kosten im Zuge von Gerichtsverfahren oder diesbezüglichen Barauslagen.

Siebter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen einen zweiten und dritten Absatz in Artikel 8 der Satzung einzufügen, welche folgenden Wortlaut haben:

Art. 8. (Absatz 2 und 3)

Sind beim Tod eines Gesellschafters mehrere Erben vorhanden, so können die übrigen Gesellschafter beschliessen, dass nur ein Erbe den oder die Geschäftsanteile des verstorbenen Gesellschafters allein vertritt. Solange die übrigen Miterben dem Verlangen auf Erteilung ordnungsgemässer Vertretungsbefugnis nicht nachgekommen sind, ruhen die Gesellschaftsrechte aus den vererbten Geschäftsanteilen, mit Ausnahme des Gewinnbezugsrechts.

Derartige Beschlüsse sind nur wirksam, wenn sie innerhalb einer Frist von 6 Monaten ab Kenntnis vom Tode des Gesellschafters gefasst werden.

Achter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen Absatz zwei in Artikel 10 der Satzung durch folgende Absätze zu ersetzen:

Art. 10. (Absatz 2 bis 4)

Im Falle der Bestellung eines Geschäftsführers ist dieser alleinvertretungsbefugt. Im Falle der Bestellung von zwei oder mehreren Geschäftsführern, sind zwei Geschäftsführer gemeinsam oder ein Geschäftsführer zusammen mit einem Prokuristen vertretungsbefugt. Die Gesellschafterversammlung kann einzelnen Gesellschaftern Alleinvertretungsbefugnis erteilen.

Die Geschäftsführer sind nicht befugt, für die Gesellschaft Geschäfte mit sich selbst oder mit sich selbst als Vertreter Dritter zu schliessen. Die Gesellschafterversammlung kann einzelnen Geschäftsführern Befreiung vom Verbot der Selbstkontrahierung erteilen.

Die Gesellschaft kann auch eine oder mehrere Personen, ob Gesellschafter oder nicht zu Prokuristen oder Direktoren bestellen und deren Befugnisse festlegen.

Neunter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen Artikel 12 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 12.

Die Gesellschafterversammlung findet mindestens einmal jährlich in jedem Geschäftsjahr am Sitz der Gesellschaft statt.

Die Gesellschafterversammlung wird durch einen Geschäftsführer mittels eingeschriebenen Brief und den der Gesellschaft zuletzt bekanntgegebenen Anschriften der Gesellschafter mit Angaben zur Tagesordnung einberufen. Zwischen dem Tag der Postaufgabe der Einberufung und dem Tag der Gesellschafterversammlung muss ein Zeitraum von mindestens 28 Tagen liegen. Einberufungsmängel werden grundsätzlich durch die Anwesenheit oder rechtsgültige Vertretung aller Gesellschafter, Zustellmängel durch die Anwesenheit oder rechtsgültige Vertretung aller Gesellschafter, Zustellmängel durch die Anwesenheit oder rechtsgültige Vertretung des nicht ordnungsgemäss geladenen Gesellschafters geheilt, sofern der betroffene Gesellschafter der Abhaltung der Gesellschafterversammlung nachweislich zustimmt.

Zur Beschlussfähigkeit der Gesellschafterversammlung ist erforderlich, dass 50% des Stammkapitals der Gesellschaft anwesend oder vertreten sind. Ist die Gesellschafterversammlung beschlussunfähig, so ist unter Hinweis darauf eine zweite Gesellschafterversammlung mit derselben Tagesordnung unter Beachtung derselben Einberufungsformalitäten einzuberufen, welche frühestens 28 Tage nach der ersten Gesellschafterversammlung abzuhalten ist. In dieser Gesellschafterversammlung ist die Beschlussfähigkeit ohne Rücksicht auf die Höhe des anwesenden oder vertretenden Stammkapitals gegeben.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat.

Beschlüsse der Gesellschafterversammlung bedürfen der einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen, sofern nach dem Gesetz keine höheren Quoten zwingend vorgesehen sind.

Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer schriftlichen Sondervollmacht durch eine zur Berufsverschwiegenheit verpflichtete Person vertreten lassen.

Zehnter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen Artikel 17 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 17.

Die Gesellschafter sind berechtigt die Gesellschaft durch eingeschriebenen Brief an die übrigen Gesellschafter und die Geschäftsführer der Gesellschaft zu kündigen. Mit der Kündigung wird die Gesellschaft aufgelöst und tritt in das Liquidationsstadium. Die Liquidation der Gesellschaft unterbleibt, wenn die übrigen oder zumindest einer der übrigen Gesellschafter gegenüber den anderen Gesellschaftern durch eingeschriebenen Brief binnen acht Wochen ab Zugang der Kündigung erklärt, die Gesellschaft fortführen zu wollen.

In diesem Fall ist der oder die fortsetzungsbereiten Gesellschafter berechtigt und verpflichtet, die Geschäftsanteile des oder der kündigenden Gesellschafter entsprechend ihrer übernommenen Stammeinlage zueinander zu übernehmen, wobei ein Entgelt wie unter Artikel 7 beschrieben zu leisten ist. Artikel 7 ist sinngemäss anzuwenden.

Die Kündigung ist nur unter Einhaltung einer Kündigungsfrist von 6 Monaten zum Ende eines Wirtschaftsjahres, frühestens jedoch zum Ende des Wirtschaftsjahres, welches im Kalenderjahr 2000 endet, möglich.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse fest.

Elfter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen einen Artikel 19 in der Satzung beizufügen, welchen folgenden Wortlaut hat:

Art. 19.

Die NACAMAR GROUP PLC wird einvernehmlich von den gesetzlichen Bestimmungen über Konkurrenzverbote für Gesellschafter befreit. In Bezug auf die übrigen Gesellschafter bleiben diese Bestimmungen unberührt. Die Gesellschafterversammlung kann im Einzelfall Befreiung vom Konkurrenzverbot erteilen.

Zwölfter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen einen Artikel 20 in der Satzung beizufügen, welchen folgenden Wortlaut hat:

Art. 20.

Der NACAMAR LUXEMBURG wird für die Dauer der Gesellschafterstellung der NACAMAR GROUP PLC erlaubt, den Firmennamen Nacamar, wie das Firmenschlagwort NACAMAR, sowie alle der NACAMAR Firmengruppe gehörigen Marken in Luxemburg weiter zu verwenden. Die Erlaubnis endet mit dem Ausscheiden der NACAMAR GROUP PLC als Gesellschafterin der NACAMAR LUXEMBURG, ohne dass es einer Kündigung oder sonstigen Erklärung bedarf.

Die verbleibenden Gesellschafter verpflichten sich ab dem Zeitpunkt des Ausscheidens der NACAMAR GROUP PLC aus ihrer Gesellschafterstellung den Firmennamen NACAMAR, sowie das Firmenschlagwort NACAMAR, sowie die Verwendung aller der NACAMAR Firmengruppe gehörigen Marken einzustellen.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr fünfzigtausend Franken abgeschätzt.

Errichtet in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Neyen, Töpfer, Elvinger.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 février 1998, vol. 502, fol. 46, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Junglinster, den 9. Februar 1998.

J. Seckler.

(07185/231/184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

NACAMAR LUXEMBURG, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1811 Luxemburg, 5, rue de l'Industrie.

H. R. Luxemburg B 60.452.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 février 1998.

J. Seckler.

(07186/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

P.L.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Munsbach, 136, rue Principale.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le seize janvier.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme P.L.E. S.A., avec siège social à L-3378 Livange, co/ITP SA, centre d'affaires «Le 2000», constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert Muller, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 3 janvier 1997, publié au Mémorial C, numéro 224 du 6 mai 1997.

L'assemblée est présidée par Monsieur Yves Bremard, gérant, demeurant à Luxeuil-les-Bains (France).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Alain Regent, juriste, demeurant à Besançon (France).

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Marc Theisen, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les mille deux cent cinquante (1.250) actions de la société sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social de L-3378 Livange, co/ITP SA, centre d'affaires «Le 2000» à L-5366 Munsbach, 136, rue Principale et modification de la première phrase de l'article 2 des statuts de la société.

2) Remplacement de la société HARRIMAN HOLDINGS INC, avec siège social à Panama, B-P 8320, Zone 7 comme commissaire aux comptes par Monsieur Jeff Dummong, demeurant à L-5366 Munsbach, 136, rue Principale et fixation de la durée de son mandat.

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-3378 Livange, co/ITP SA, centre d'affaires «Le 2000» à L-5366 Munsbach, 136, rue Principale et de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts de la société comme suit: «Le siège social est établi à Munsbach».

Deuxième résolution

L'assemblée décide de remplacer la société HARRIMAN HOLDINGS INC, avec siège social à Panama, B-P 8320, Zone 7 comme commissaire aux comptes par Monsieur Jeff Dummong, demeurant à L-5366 Munsbach, 136, rue Principale.

Le mandat de Monsieur Jeff Dummong expirera à l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2002.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société en raison des présentes, s'élève approximativement à vingt-cinq mille francs luxembourgeois (25.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: Bremard, Regent, Theisen, A.Weber.

Enregistré à Capellen, le 29 janvier 1998, vol. 411, fol. 91, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, sur papier libre, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 6 février 1998.

A. Weber.

(07194/236/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

P.L.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Munsbach, 136, rue Principale.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(07195/236/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

PATRIMOINE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 46.581.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 février 1998, vol. 502, fol. 94, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 1998.

Signatures.

(07192/768/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

PATRIMOINE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 46.581.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 février 1998, vol. 502, fol. 94, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 1998.

Signatures.

(07193/768/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

PARTINVEST EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 35.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 27 janvier 1998, vol. 502, fol. 39, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 1998.

Pour la S.A. PARTINVEST EUROPE
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(07188/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

PARTINVEST EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 35.696.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 1995

Conseil d'Administration:

Monsieur Armand Distave, Conseiller économique et fiscal, demeurant à Luxembourg;
Monsieur Raymond Le Lourec, Conseiller fiscal, demeurant à Luxembourg.
Monsieur François Peusch, Réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

LUX-AUDIT, 49, boulevard Royal, Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juin 1995.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 1998, vol. 502, fol. 39, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07189/503/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

PARTINVEST EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 35.696.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 27 janvier 1998, vol. 502, fol. 39, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 1998.

Pour la S.A. PARTINVEST EUROPE

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(07190/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

PARTINVEST EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 35.696.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 1996

Conseil d'Administration:

Monsieur Armand Distave, Conseiller économique et fiscal, demeurant à Luxembourg;
Monsieur Raymond Le Lourec, Conseiller fiscal, demeurant à Luxembourg.
Monsieur François Peusch, Réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

LUX-AUDIT, 49, boulevard Royal, Luxembourg.

Luxembourg, le 28 juin 1996.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 1998, vol. 502, fol. 39, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07191/503/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

PROGETRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3201 Bettembourg, 14, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.602.

Constituée en date du 8 octobre 1992 par-devant M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange, agissant en remplacement de son collègue empêché, M^e Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, lequel dernier restera dépositaire de la minute du présent acte, publié au Mémorial C n° 13 du 9 janvier 1993, modifiée par-devant M^e Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 janvier 1996, acte publié au Mémorial C n° 182 du 11 avril 1996.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 février 1998, vol. 502, fol. 83, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PROGETRA S.A.

KPMG Experts Comptables

Signature

(07199/537/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

MURICE INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 40.496.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 février 1998, vol. 502, fol. 92, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 1998.

MURICE INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

(07182/024/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

MURICE INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 40.496.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire le 16 janvier 1998

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée les réélit pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1997 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Gustave Stoffel, directeur-adjoint, demeurant à Luxembourg, président;
Germain Birgen, fondé de pouvoir principal, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Dirk Raeymaekers, conseiller de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme
MURICE INTERNATIONAL HOLDING S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 1998, vol. 502, fol. 92, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07183/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

PROFEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 51.109.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 février 1998, vol. 502, fol. 82, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour PROFEX S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(07198/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

TRANSDANUBIA G.M.B.H., S.à r.l., Société à responsabilité limitée

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck.
R. C. Luxembourg B 35.283.

Constituée par-devant M^e Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 9 novembre 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n°145 du 23 mars 1991, modifiée par-devant le même notaire en date du 27 février 1991, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial C n°318 du 21 août 1991 modifiée par-devant le même notaire en date du 9 septembre 1994, acte publié au Mémorial C n°3 du 4 janvier 1995, modifiée par-devant le même notaire alors de résidence à Hesperange en date du 22 octobre 1997, acte en voie de publication.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 février 1998 vol. 502, fol. 84, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TRANSDANUBIA G.B.M.H.
KPMG Experts Comptables
Signature

(07227/537/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

POLYGONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 9, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 18.095.

EXTRAIT

A la suite des cessions de parts sociales intervenues par actes dressés et signés entre parties le 15 décembre 1997, la répartition des parts sociales est désormais la suivante:

- INTER-ACTIONS FAUBOURGS, A.s.b.l.:	1.275 parts
- COMITE NATIONAL DE DEFENSE SOCIALE, A.s.b.l.:	225 parts
Total des parts:	1.500 parts

En conséquence de la résolution qui précède, l'article cinq (5) des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à un million cinq cent mille francs (1.500.000,-) représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales de mille francs (1.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- INTER-ACTIONS FAUBOURGS, A.s.b.l., mille deux cent soixante-quinze (1.275) parts sociales	1.275
2.- COMITE NATIONAL DE DEFENSE SOCIALE, A.s.b.l., deux cent vingt-cinq (225) parts sociales	225

Total: mille cinq cents (1.500) parts sociales 1.500»

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 7 janvier 1998.

FIDUCIAIRE REUTER WAGNER, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1998, vol. 501, fol. 89, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07196/578/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

POLYGONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 9, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 18.095.

Extrait du compte rendu de la décision collective des associés en date du 15 décembre 1997

Quatrième résolution

Les associés renouvellent le conseil des gérants pour les exercices 1998 et 1999. Feront partie du conseil, Messieurs Faber Roger, Nottrot Jan et Reuter André.

Cinquième résolution

Sont nommés commissaires aux comptes pour les exercices 1998 et 1999 Madame Santi Catia et Monsieur Pir Raymond.

Septième résolution

Les associés créent un «Comité Conseil» ayant fonction de donner des avis au Conseil des Gérants. Les avis concernent la gestion financière, administrative et technique de la société. Sont nommés membres du «Comité Conseil» pour les exercices 1997 et 1998, Messieurs Birel Michel, Boden Jean-Marie et Gaasch Georges.

Strassen, le 7 janvier 1998.

Pour POLYGONE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE REUTER WAGNER, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1998, vol. 501, fol. 88, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07197/578/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

SEPHORA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg-Kirchberg, 5, rue Alphonse Weicker.
R. C. Luxembourg B 56.082.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 8 août 1996, acte publié au Mémorial C n°583 du 12 novembre 1996.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 février 1998, vol. 502, fol. 84, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour SEPHORA LUXEMBOURG, S.à r.l.

KPMG Experts Comptables

Signature

(07010/537/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

REGALUC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7590 Beringen-Mersch, 42, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 48.868.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Mersch, vol. 123, fol. 49, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 février 1998.

Le gérant
G. Lucas

(07201/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

REGALUC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7590 Beringen-Mersch, 42, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 48.868.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Mersch, vol. 123, fol. 49, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 février 1998.

Le gérant
G. Lucas

(07202/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

RIVAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.980.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding RIVAR S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 juillet 1995, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 539 du 21 octobre 1995.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à Brouch/Mersch.

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Charles Schmit, employé privé, demeurant à Capellen.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué Madame le Président prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les quinze mille (15.000) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Modification du statut pour le changer de Holding en Société Commerciale.

2.- Modification du dernier alinéa de l'article 5 qui aura la teneur suivante:

«La société se trouve engagée par la signature individuelle de chacun de ses administrateurs.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding existante en société anonyme de participations financières.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article deux des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Art. 2.

La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Dernier alinéa.**

La société se trouve engagée par la signature individuelle de chacun de ses administrateurs.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Moreschi, Schieres, Schmit, M. Thyès-Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1997, vol. 104S, fol. 57, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 1998.

M. Thyès-Walch.

(07204/215/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 1998.

RIVAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 51.980.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 1998.

M. Thyès-Walch.

(07205/215/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 1998.

**3V INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. CONSTANCE INVESTMENT S.A.).**

Siège social: L-2014 Luxembourg, 6, rue Zithe.

R. C. Luxembourg B 57.509.

3V LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 47.974.

3V INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 47.973.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est présenté:

Maître François Brouxel, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société 3V INTERNATIONAL HOLDING S.A. (anciennement CONSTANCE INVESTMENT S.A.), avec siège social à 6, rue Zithe, L-2014 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 57.509,

en vertu d'une procuration donnée par une résolution du conseil d'administration de la société en date du 29 décembre 1997, une copie du procès-verbal du conseil d'administration, après avoir été signée ne varietur, demeurant annexée à la présente avec laquelle elle sera enregistrée.

Le comparant a demandé au notaire instrumentaire de prendre acte des dispositions suivantes:

1.- La société 3V INTERNATIONAL HOLDING S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 154 du 28 mars 1997.

La société 3V LUXEMBOURG S.A. a été constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 8 juin 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 290 du 29 juillet 1994.

La société 3V INTERNATIONAL S.A. a été constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 8 juin 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 290 du 29 juillet 1994.

2.- En date du 6 novembre 1997, le notaire instrumentaire a pris acte des dispositions du projet de fusion établi par les conseils d'administration des sociétés 3V INTERNATIONAL HOLDING S.A., 3V LUXEMBOURG S.A. et 3V INTERNATIONAL S.A., conformément aux articles 261 et 278 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Aux termes de ce projet de fusion, il a été acté que:

– La société anonyme de droit luxembourgeois 3V INTERNATIONAL HOLDING S.A. (société absorbante) souhaite fusionner par absorption avec les sociétés anonymes de droit luxembourgeois 3V LUXEMBOURG S.A. et 3V INTERNATIONAL S.A. (sociétés absorbées).

– La société 3V INTERNATIONAL HOLDING S.A. détient 100% des deux mille cent quarante-six (2.146) actions représentant l'intégralité du capital social de deux milliards cent quarante-six millions de lires italiennes (2.146.000.000,- LIT) ainsi que 100 % des droits de vote de la société 3V LUXEMBOURG S.A.

– La société 3V INTERNATIONAL HOLDING S.A. détient 100 % des deux cents (200) actions représentant l'intégralité du capital social de un million de lires italiennes (1.000.000,- LIT) ainsi que 100 % des droits de vote de la société 3V INTERNATIONAL S.A.

3.- Ce projet de fusion a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 662 du 26 novembre 1997.

En l'absence de convocation d'une assemblée générale de la société absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion, respectivement en cas d'approbation de la fusion, la fusion a produit ses effets, entre les parties au 27 décembre 1997.

Les actionnaires de la société absorbante disposant d'au moins 5% des actions du capital souscrit avaient le droit de requérir, pendant un délai de un mois à compter de la publication du présent projet de fusion, et jusqu'à la date d'effet de la fusion entre les parties, la convocation d'une assemblée générale de la société absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

Au jour de la présente, aucun actionnaire n'a exercé ce droit, il échet partant de constater que la fusion de la société 3V INTERNATIONAL HOLDING S.A. par absorption des sociétés 3V LUXEMBOURG S.A. et 3V INTERNATIONAL S.A. a produit définitivement ses effets au 27 décembre 1997 par suite d'une dissolution sans liquidation des sociétés 3V LUXEMBOURG S.A. et 3V INTERNATIONAL S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Brouxel, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 6 janvier 1998, vol. 404, fol. 48, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 janvier 1998.

E. Schroeder.

(07247/228/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

LILIEN S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-6113 Junglinster, 5, rue des Cerises.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt janvier.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ont comparu:

1.- Mademoiselle Diane Dahm, institutrice, demeurant à Junglinster,

2.- Monsieur Christian Nilles, ingénieur, demeurant à Junglinster,

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous les immeubles qu'elle pourrait acquérir ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation.

Art. 2. La société prend la dénomination de LILIEN S.C.I., société civile immobilière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est établi à Junglinster.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de la gérance.

Art. 5. Le capital social est fixé à trois cent mille francs luxembourgeois (Flux 300.000,-), représenté par trois cents (300) parts sociales de mille francs luxembourgeois (Flux 1.000,-) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Mademoiselle Diane Dahm, prénommée, cent parts sociales 100

2.- Monsieur Christian Nilles, prénommé, deux cents parts sociales 200

Total: trois cents parts sociales 300

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trois cent mille francs luxembourgeois (Flux 300.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 6. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du Code civil.

Les parts sociales seront librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers nonassociés qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En toute hypothèse les associés restants ont un droit de préemption d'achat à une valeur à déterminer par un expert indépendant à nommer d'un commun accord des parties ou par le président du tribunal d'arrondissement. Ils doivent l'exercer dans les trois mois à partir de la date de refus de cession à un non associé.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Par dérogation à l'alinéa deux, en cas de décès d'un associé, la transmission est libre en faveur des héritiers réservataires, ainsi que du conjoint survivant.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs de ses associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants cause de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettent pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des associés-gérants il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Art. 11. Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Le ou les gérants peuvent acheter tous immeubles.

Ils administrent les biens de la société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et toutes administrations, ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le terme et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables.

Ils touchent les sommes dues à la société à tel titre et pour telle cause que ce soit. Ils paient toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils règlent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant.

Ils autorisent aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations et toutes mainlevées d'inscriptions, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés. Ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent confier à telles personnes que bon leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

Pour l'achat et la vente d'immeubles, pour contracter des prêts et consentir des hypothèques, le ou les gérant(s) doivent obtenir l'accord de l'assemblée générale des associés donné à l'unanimité.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation le premier exercice commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente-et-un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

Art. 14. Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils le jugent convenables, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 15. Dans toutes les réunions chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

Art. 17. En cas de dissolution de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 18. Les articles 1832 et 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société à raison de sa constitution sont estimés approximativement à trente-cinq mille francs luxembourgeois (Flux 35.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à deux.

2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée et avec pouvoir de signature individuelle:

a) Mademoiselle Diane Dahm, prénommée,

b) Monsieur Christian Nilles, prénommé.

3.- L'adresse de la société sera la suivante: L-6113 Junglinster, 5, rue des Cerises.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Dahm, C. Nilles, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1998, vol. 105S, fol. 25, case 6. – Reçu 3.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 1998.

E. Schlessler.

(07261/227/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

WALSALL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trois février.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange.

Ont comparu:

1.- La société de droit panaméen GLOBAL SERVICES OVERSEAS INC., avec siège social à East 53rd street, Swiss Bank Building, second floor, Panama City, République du Panama,

ici représentée par Monsieur Jean Faber, licencié en sciences économiques, demeurant Bereldange,

en vertu d'une décision prise par le Conseil d'Administration en assemblée générale extraordinaire de ladite société à Panama City, en date du 23 janvier 1998,

dont le procès-verbal, après avoir été dûment signé «ne varietur» est resté annexé à un acte de dépôt reçu par le notaire soussigné, en date de ce jour.

2.- La société de droit panaméen INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES INC., avec siège social à East 53rd street, Swiss Bank Building, second floor, Panama City, République du Panama,

ici représentée par Monsieur Jean Faber, licencié en sciences économiques, demeurant Bereldange,

en vertu d'une décision prise par le Conseil d'Administration en assemblée générale extraordinaire de ladite société à Panama City, en date du 23 janvier 1998,

dont le procès-verbal, après avoir été dûment signé «ne varietur» est resté annexé à un acte de dépôt reçu par le notaire soussigné, en date de ce jour.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre 1^{er}.- Dénomination, siège social, objet, durée, capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de WALSALL HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding ainsi que de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales telles que modifiées.

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions au porteur d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) par action.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement à la modification intervenue.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Titre II.- Administration, surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois administrateurs au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président. se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou deux administrateurs.

Art. 9. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, sous observation des dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle du président soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 10 des statuts. Le conseil d'administration aura le pouvoir de nommer son président.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III.- Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statuaire se réunit à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier jeudi du mois de mai à 13.45 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée est reporté au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que ce produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Chaque fois que les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV.- Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'assemblée générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer des dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le Conseil d'Administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit aux dividendes.

Titre V.- Dissolution, liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Pour les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- GLOBAL SERVICES OVERSEAS INC., préqualifiée	625
2.- INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES INC., préqualifiée	625
Total:	1250

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, si bien que la somme de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de cent mille francs (100.000,- francs).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

a.- Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à Mamer.

b.- Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant à Thionville, France.

c.- Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant à Consdorf.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

La société anonyme REVILUX S.A. avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.

3.- L'adresse du siège social est fixée à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Réunion du Conseil d'Administration

Et à l'instant même s'est réuni le Conseil d'Administration de la société et a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Le Conseil d'Administration décide d'appeler aux fonctions de président de la société pour une durée de six ans, avec pouvoir d'engager la société valablement en toutes circonstances sous sa signature individuelle:

Monsieur Claude Faber, prénommé.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état ou demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Faber, C. Faber, D. Kirsch, J. Piek, R. Schuman.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 février 1998, vol. 833, fol. 9, case 6. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 9 février 1998.

R. Schuman.

(07271/237/190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1998.

ROSTAR HOLDING S.A., Société Anonyme.
(anc. **VAGA S.A. TOTAL VACUUM S.A. et GEKO HOLDING S.A.**)

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 26.182.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 février 1998 vol. 502, fol. 94, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 1998.

Signature.

(07206/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.

SAXO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1642 Luxembourg, 7, rue Edouard Grenier.

R. C. Luxembourg B 60.156.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 27 août 1997 lors de l'Assemblée
Générale Extraordinaire des actionnaires de la société*

Monsieur le Président propose de transférer le siège social du 12, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg, au 7, rue Edouard Grenier L-1642 Luxembourg.

Tous les actionnaires présents ou représentés décident à l'unanimité de transférer le siège social du 12, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg, au 7, rue Edouard Grenier L-1642 Luxembourg.

Pour publication
Pour extrait conforme
SAXO S.A.
un mandataire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 1998, vol. 502, fol. 93, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07208/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 1998.